

La Calédonie AGRICOLE

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE JUIN / JUILLET 2021 N°179



page 10

ENTRETIEN

Tearii Alpha, vice-président du gouvernement polynésien et ministre de l'Agriculture

page 30

VÉGÉTAL

Le désherbage, un enjeu environnemental

page 41

FORMATION

Bientôt la semaine de l'alternance



BUDGET PARTICIPATIF - NOUVELLE ÉDITION

MONIDÉE POUR MA PROVINCE



À VOUS DE PROPOSER VOS PROJETS...

- Éducation & jeunesse
- Environnement & cadre de vie
- · Numérique & accessibilité aux services publics
- Santé & solidarité
- Sport, culture & sauvegarde du patrimoine

Vous souhaitez une province plus solidaire? Plus verte? Plus ludique ?... Jusqu'au 2 juillet, à vous de proposer vos projets : la province Sud peut les réaliser grâce au budget participatif.

> **CONSTRUISONS LA PROVINCE SUD QUI NOUS RESSEMBLE!**

Jusqu'au 2 juillet déposez vos projets sur *province-sud.nc*





SOMMAIRE

N°179 JUIN - JUILLET 2021

TERRE(S) DE PROGRÈS

Numéro après numéro, édition après édition, le contenu de votre magazine vient attester du fait que l'agriculture calédonienne est en mouvement, résolument tournée vers l'avenir, à la fois progressiste, réformatrice et pleinement engagée sur la voie de la transition agroécologique.



Dans ce numéro, vous pourrez ainsi tout savoir, ou presque, sur les chantiers de réforme en cours quant au registre de l'agriculture et aux statuts de la Chambre d'agriculture. Dans les deux cas, il s'agit là de réformes profondes et nécessaires afin de veiller à une meilleure représentativité de toutes les agricultures, de poser les enjeux à l'échelle du territoire et de conforter le rôle majeur des acteurs professionnels au sein de la Chambre. Ces réformes, approuvées à l'unanimité des votants lors de la dernière assemblée générale, doivent désormais être étudiées en commission du Congrès de la Nouvelle-Calédonie avant d'être soumises au vote en séance plénière.

Les réformes sont également au menu sur le terrain. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre du pâturage dynamique, de la gestion de la fertilité des sols et de l'eau, des méthodes alternatives en termes de désherbage, du lancement d'une filière de gestion des déchets phytopharmaceutiques, techniciens, élus et ressortissants sont au travail, se concertent, procèdent à des essais, élaborent des plans d'action. Un seul mot d'ordre : progresser en relevant le défi d'une agriculture durable.

Et sur ce même terrain des réformes, la Nouvelle-Calédonie est loin d'être seule. L'entretien accordé par Tearii Alpha, vice-président du gouvernement polynésien et ministre de l'Agriculture, vient souligner combien les politiques à engager concernent l'ensemble du bassin Pacifique et nécessitent une collaboration exemplaire entre tous les pays et territoires désireux de voir leurs agricultures respectives relever le double enjeu du développement et de la pérennité.

Gérard Pasco, Président de la Chambre d'agriculture

La Calédonie agricole est une publication de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie BP 111 - 98 845 Nouméa Cedex / Tél. 24 31 60 / Fax 28 45 87 / mail : accueil@canc.nc

Directeur de publication : Gérard Pasco Directeur général : Yannick Couete Chargée de communication : Alizée Vanbuckhave Coordination : Passerelle - tél. 76 29 14

Ont contribué à ce numéro :
• Secrétariat de rédaction : Autrement Dit - tél. 75 72 14

Conception graphique : Alizée communication - tél. 91 08 42

Photo de couverture : © CANC - Marine Reveilhac Régie publicitaire : agence Rezo - tél. 28 63 01 / 77 19 72 / 87 74 93 - rezomedias@gmail.com

Impression : Artypo
ISSN : 1257 - 0397

La Calédonie agricole est tirée à 4 000 exemplaires.

Toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Uniquement sur abonnement - Pour vous abonner (6 numéros par an), contactez-nous à comm@canc.nc



> www.canc.nc

> Chambre d'agriculture Nouvelle-Calédonie

> webapp.canc.nc

04 LES BRÈVES

10

L'ACTU

- Entretien avec Tearii Alpha, vice-président du gouvernement polynésien et ministre de l'Agriculture
- Zoom sur le bilan d'activité 2020 de la Chambre d'agriculture
- Amélioration de la fertilité des sols fermes de démonstration PROTEGE
- L'actu de PROTEGE

18

DOSSIER

 Registre de l'agriculture et statuts : réformes en cours

24

ÉLEVAGE

- En bref
- · Pâturage dynamique à Nessadiou

28

VÉGÉTAL

- En bref
- · Le désherbage, un enjeu environnemental
- Fiche technique les bioagresseurs : l'acariose

34

TECHNIQUE & INNOVATION

- En bref
- Zoom sur le programme fertilité des sols et eau en agroécologie
- Lancement de la filière déchets phytopharmaceutiques
- Le réfractomètre : un outil de terrain au service des agriculteurs
- Fiche technique machinisme agricole : les outils
- Fiche technique Gestion des matières organiques : le biostimulant de poisson liquide

40

FORMATION

- Les prochaines formations agricoles
- Bientôt la semaine de l'alternance

42

NOTRE RÉSEAU

- L'actualité de nos partenaires
- Bienvenue à la ferme
- · Le coin des affaires



Envoyez vos infos à redac@canc.nc



Du champ à votre smartphone, toute l'actu agricole! webapp.canc.nc



Tech&Bio, une édition calédonienne en 2022!

La marque Tech&Bio, animée par le réseau des chambres d'agriculture et ses partenaires, est à l'initiative du plus gros salon du bio en Métropole, qui se tient tous les deux ans, en alternance avec de grands rendez-vous en région.

Première des outre-mer, la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie a été retenue pour organiser une édition locale en 2022. Cet événement, véritable focus sur les techniques agricoles bio et alternatives, permettra notamment de capitaliser sur les projets menés dans le cadre de PROTEGE.

Pour en savoir +

rendez-vous sur www.tech-n-bio.com/fr

Carte agricole

Agriculteurs, vous avez **jusqu'au 20 juin 2021** pour renouveler votre carte agricole et bénéficier ainsi des services, formations et aides auxquels vous pouvez prétendre. Pour rappel, il est nécessaire d'actualiser chaque année vos données personnelles, de production ou tout changement sur votre exploitation sur le formulaire de mise à jour que la Chambre d'agriculture vous a fait parvenir.

+ d'infos

Pôle ressortissants de la Chambre d'agriculture Tél.: 24 31 60 - registre@canc.nc www.canc.nc



Cantines à l'unisson



La prochaine édition de l'événement phare de Pacific Food Lab, le cluster de l'alimentation durable, se déroulera du 19 au 23 juillet sur l'ensemble du territoire. Les équipes de cuisine et les produits locaux seront une nouvelle fois mis en lumière! L'opération à laquelle participera la Chambre d'agriculture contribue à valoriser et utiliser au mieux les ressources alimentaires locales. Cette année, une attention plus particulière sera portée aux circuits courts, grâce notamment à la transformation des fruits et légumes bruts dans les cantines.

Pour en savoir +

Cluster Pacific Food Lab
Tél.: 75 36 74 - www.pacificfoodlab.nc

pacificfoodlab



FIN AVRIL, AVEC LE SOUTIEN DE PROTEGE ET DU PIFON, DEUX PROMOTIONS D'ALTERNANTS JARDINIERS-PAYSAGISTES DU SERVICE FORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ONT LANCÉ LA MISE EN ŒUVRE DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT AGROFORESTIER CHEZ TROIS AGRICULTEURS DE HOUAÏLOU ET PONÉRIHOUEN. CETTE ÉTAPE FAIT SUITE À L'ATELIER DE COCONCEPTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE CINQ PARCELLES EN AGROFORESTERIE À HOUAÏLOU, QUI A EU LIEU EN MARS. APRÈS LA THÉORIE, LA PRATIQUE EN CONDITIONS RÉELLES!

Lutter contre les espèces envahissantes



Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et ses partenaires ont édité des documents afin de renforcer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui présentent une véritable menace pour l'environnement. Des guides et des affiches accessibles à tous recensent les espèces et expliquent les démarches pour signaler leur présence. Un guide destiné aux experts a également été publié.

+ d'infos

www.cen.nc

Exploitants en difficulté,

la Chambre d'agriculture est à vos côtés

Suite aux conditions climatiques catastrophiques des six derniers mois, la Chambre d'agriculture se mobilise pour accompagner les agriculteurs qui rencontrent de graves difficultés de trésorerie. Dès les premiers signes de tension de votre trésorerie, contactez le service économique de la Chambre d'agriculture, qui pourra vous aider à réaliser un état des lieux de votre situation, construire si nécessaire un plan prévisionnel de trésorerie et mieux communiquer avec vos partenaires financiers. En toute confidentialité, les conseillers économiques de la Chambre d'agriculture vous assistent pour gagner en efficacité dans le pilotage de votre trésorerie.

Pôle ressortissants Tél.: 24 31 66 poleressortissant@canc.nc

Les adhérents des centres de gestion agréés peuvent s'adresser directement à leur centre de référence.

Sud: tél. 75 50 38 cgs@canc.nc

Nord: tél. 42 35 08 cgn@canc.nc



En mai, le président de la Chambre d'agriculture, Gérard Pasco, est allé à la rencontre des agriculteurs de Bourail et La Foa, très impactés par le niveau exceptionnel des précipitations depuis le début de l'année.

Préserver la biodiversité

La Nouvelle-Calédonie est éligible à l'initiative Kiwa, mise en œuvre par l'Agence française de développement (AFD). Un appel à idées a été lancé pour financer et accompagner des projets régionaux en lien avec l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité.



Les dossiers de candidature peuvent être déposés sur kiwainitiative.org jusqu'au 15 septembre 2021.



Retrouvez l'ensemble de nos solutions le plus près de chez vous





www.agri-import.nc

f AGRI-IMPORT.NC

La norme océanienne d'agriculture biologique évolue

La Noab fête ses 10 ans. Des milliers de producteurs et consommateurs travaillent avec ce cahier des charges pour valoriser la production agricole bio dans le Pacifique. Plébiscitée par les producteurs et les organismes de certification, dont Bio Calédonia, la mise en place d'un guide de lecture demeure une action nécessaire pour le développement de la bio. Grâce à la CPS (Communauté du Pacifique) et à PROTEGE, Bio Calédonia s'associe à Tero, un bureau d'études basé à Lyon, et à des correspondants des îles Cook, Fidji, Kiribati et du Vanuatu pour proposer un guide de lecture de la Noab. Il sera validé par la POETCom (Communauté océanienne pour l'agriculture biologique et le commerce éthique) courant 2022.

Les agriculteurs, les organisations professionnelles, les institutions et tous les acteurs intervenant sur les filières concernées seront contactés prochainement par Bio Calédonia. En parallèle sera mené un travail de réflexion sur l'organisation de la gouvernance de la POETCom, actuellement rattachée à la CPS, présenté également en 2022.



Association Bio Calédonia

Tél.: 23 12 83

direction@biocaledonia.nc - agriculturebio.nc



Formation en agroforesterie

Deux journées de formation ont été organisées à l'initiative du réseau PROTEGE les 6 et 7 mai à l'île des Pins. Leur objectif : renforcer la résilience des agricultures face au changement climatique via l'agroforesterie. Une vingtaine de personnes ont assisté à la présentation des pratiques en agroforesterie et leur mise en application dans une ferme de démonstration en agroécologie. Ces journées se sont soldées par un bilan positif : chacun a pu découvrir ou partager de nouvelles pratiques agricoles!



NC ÉCO, pour un modèle économique et social pérenne

En octobre 2020, les acteurs économiques du territoire - chambres consulaires, organisations patronales, syndicats professionnels, clusters - se sont concertés afin d'inclure les enjeux économiques et sociaux dans les discussions sur l'avenir institutionnel du territoire et construire une vision autour d'un modèle économique et social partagé et pérenne, quelles que soient les options institutionnelles choisies. À ce titre, le groupement NC ÉCO, dont la Chambre d'agriculture est un des cinq membres fondateurs, a édité un document afin de répondre à des problématiques identifiées en Nouvelle-Calédonie et de proposer une perspective dans laquelle chacun puisse se projeter. Ce document a été remis au ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu.

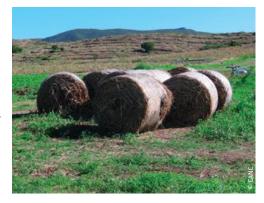
Pour consulter le document, rendez-vous sur () @nceco.nouvellecaledonie

Picfoin, rencontre avec les agricultrices de demain

Les étudiantes en 2° année du BTS Darc (Développement de l'agriculture en région chaude) au lycée Michel-Rocard de Pouembout ont pour objectif de réaliser un projet d'initiative et de communication (PIC). Le 23 juin, sur l'exploitation du lycée, elles organisent une journée technique sur le thème des chaînes fourragères avec la présentation des nouvelles gammes de matériel des concessionnaires présents (Step import, Agridis et Cipac) : faucheuses, faneuses, andaineuses, enrubanneuses et presses à balles. Une belle initiative pour découvrir les dernières innovations et assister à de nombreuses démonstrations sur place!



picfoin@gmail.com





La Plateforme Machinisme Agricole (PMA) de la Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs

un service de réglage du matériel agricole

PRENEZ RENDEZ-VOUS

Prestations et tarifs

ТҮРЕ	DESCRIPTION		Province Sud ³	Province Nord ³	Province des Îles Loyauté³
Appui technique agriculteur	Réglage simple¹ (2 appareils)	Forfait	7 000 CFP	3 500 CFP	2 100 CFP
Appui technique agriculteur	Réglage simple¹ (appareil supplémentaire)	Forfait	3 500 CFP	1 750 CFP	1 050 CFP
Appui technique agriculteur	Réglage spécifique² (2 appareils)	Forfait	10 500 CFP	5 250 CFP	3 150 CFP
Appui technique agriculteur	Réglage spécifique² (appareil supplémentaire)	Forfait	5 250 CFP	2 625 CFP	1 575 CFP
Déplacement	Déplacement	Forfait	12 000 CFP	5 000 CFP	5 000 CFP
Expertise	Conseil à l'investissement agriculteur	Forfait	20 000 CFP	10 000 CFP	6 000 CFP

¹ Réglage simple ou mise en route simple correspond au réglage des outils de travail du sol (gyrobroyeur, faucheuse, andaineur, ...). Selon avis du technicien.

Pour bénéficier de cette prestation

- > Remplissez le bulletin d'inscription, et réglez la prestation choisie dans une antenne de la CANC,
- > Prenez ensuite rendez-vous directement avec le technicien de la PMA : lzinni@canc.nc ou 75 72 52.



² Réglage spécifique ou mise en route spécifique correspond au réglage d'appareil nécessitant une précision soit dans le réglage soit en termes d'équipement (pulvérisateur, semoir, GPS, moissonneuse -batteuse, broyeur forestier, matériel d'épandage, presse, ...). Selon avis du technicien.

³ Ces tarifs tiennent compte de la participation des provinces au fonctionnement de la Plateforme Machinisme Agricole (PMA)

Organisation de visites d'élevage de po

La Chambre d'agriculture et ses partenaires proposent aux éleveurs de porcs de Lifou des visites d'exploitations, d'abattoirs et d'ateliers de transformation en octobre prochain (date à préciser). À cette occasion, des rencontres avec les professionnels de la filière seront organisées.

Pour participer, inscrivez-vous avant le 10 juillet.



+ d'infos

Chambre d'agriculture Antenne de Lifou

Tél.: 45 12 30 lifou@canc.nc

Direction du Développement économique Province des Îles **Antoine Barnaud** Tél. 45 51 68 / 45 51 71

a-barnaud@lovaltv.nc

LES TROPHÉES DE

Chaque année, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation organise un concours national pour récompenser les démarches innovantes et exemplaires d'une agriculture à la fois productive et respectueuse de l'environnement et des hommes qui la font vivre. Pour cette première édition en Nouvelle-Calédonie, la Dafe (Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement) et ses partenaires locaux, dont la Chambre d'agriculture, ont désigné lauréat régional des Trophées de l'agroécologie, l'agriculteur René Marlier, qui possède un élevage bovin à Kaala-Gomen. Il représentera donc la Nouvelle-Calédonie lors du concours national! Cette année, le prix spécial PROTEGE, qui récompense le projet le plus résilient vis-à-vis du changement climatique, a été attribué à l'exploitation Waihmene de Lifou. Toutes nos félicitations aux heureux lauréats! La remise des trophées aura lieu vendredi 25 juin à 11h, au lycée agricole Michel-Rocard, à Pouembout.

Pour en savoir +

nouvelle-caledonie.gouv.fr

igrais : évolution des tarifs

Les nouveaux tarifs du dock des engrais de la Chambre d'agriculture ont été mis à jour depuis le 5 mai. Pour rappel, les prix n'ont qu'une valeur indicative et peuvent varier en fonction des commandes et des coûts.

Dock des engrais de la Chambre d'agriculture

Tél.: 25 96 45 - engrais@canc.nc

Pour charger la liste des tarifs, rendez-vous

sur webapp.canc.nc et cliquez sur "Documentations"



Prochain Salon de l'horticulture à Pouembout

Basée en province Nord, l'association Horti Neva œuvre à la valorisation des fleurs et plantes ornementales et à la préservation du patrimoine et des savoir-faire horticoles. À ce titre, elle organise des événements et des salons tout au long de l'année. Prochaines dates : les 5 et 6 juin à la salle omnisports de Pouembout. Une belle occasion de découvrir les savoir-faire des horticulteurs calédoniens!

Contact

Valenka Bouquet - Tél.: 79 83 38 hortineva@gmail.com - 🕜 Horti Neva

Votre avis sur **le Code de l'e**

La première plateforme participative d'amélioration du Code de l'environnement de la province Sud a été mise en place fin avril. Elle vise à recueillir les avis des administrés afin de simplifier et moderniser la réglementation autour de sept thématiques environnementales : la chasse, le boisement, le défrichement, les déchets, la ressource en eau, la pêche maritime et la carrière. La collectivité provinciale souhaite ainsi concilier traditions calédoniennes et respect du patrimoine environnemental.

Pour participer, rendez-vous sur consultations.province-sud.nc/



LE CERTIPHYTO-NC

Une obligation pour acheter et utiliser des PPUA

Le corpus réglementaire relatif aux produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) a été voté en février 2017, pour la loi du pays, et mars 2017, pour la délibération du Congrès. Ces textes, complétés par des arrêtés du gouvernement, encadrent, entre autres, l'importation, la distribution et l'utilisation des PPUA en Nouvelle-Calédonie.

Ces textes prévoient que seuls les utilisateurs professionnels qualifiés peuvent acquérir ces produits auprès des distributeurs autorisés et les utiliser. Par conséquent, cette obligation s'applique aux producteurs de fruits et légumes ainsi que, le cas échéant, aux éleveurs et aux prestataires de service (espaces verts, de parcs et jardins...) qui utiliseraient des PPUA d'origine chimique ou biologique.

Le délai de cinq ans, mis en place afin que les professionnels puissent s'adapter, arrive bientôt à son terme. En effet, à compter du 15 février 2022, tout utilisateur devra être en mesure d'apporter la preuve de sa qualification pour pouvoir acheter et utiliser les pesticides qu'il juge nécessaire pour ses cultures ou l'entretien de ses surfaces et barrières.

Cette qualification est acquise soit exceptionnellement par un système d'équivalence cadré (diplôme de moins de cinq ans...), soit plus largement par une formation conduisant à l'obtention d'un certificat individuel, le Certiphyto–NC.

Il existe actuellement trois types de formation pour obtenir ce Certiphyto–NC (Arrêtés n° 2017/1059 et 2017/1061 du 16 mai 2017, portant création et fixant les modalités d'obtention des Certiphyto–NC) :

- Certiphyto-NC 1 qui permet l'acquisition et l'utilisation de PPUA les moins à risque pour la santé et l'environnement. La formation dure une journée et est validée par la remise du Certiphyto-NC 1.
- Certiphyto-NC 3 qui permet l'acquisition de tous les PPUA, y compris les très toxiques, toxiques, mutagènes, reprotoxiques et cancérigènes. La formation dure trois jours à l'issue desquels un examen doit être réussi pour son obtention. Ce Certiphyto permet également l'importation à des fins exclusives, sans cession à des tiers (distribution).

 Certiphyto-NC 4 qui permet l'importation, la distribution et les travaux pour tiers en agriculture et espaces verts.

En fonction de la formation Certiphyto suivie, les thèmes abordés sont les suivants :

- → la réglementation,
- → la prévention des risques pour la santé,
- → la prévention des risques pour l'environnement,
- → l'application des produits phytopharmaceutiques, les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques,
- → les conseils.

La qualification obtenue est valable cinq ans et doit être renouvelée, selon plusieurs voies.

À compter de fin février 2022, le Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (Sivap) veillera à la bonne application de cette exigence de qualification. La réglementation exige qu'une personne au sein de l'entreprise au moins soit qualifiée au regard des PPUA utilisés et des activités pratiquées. En règle générale, il s'agit du chef d'exploitation ou du chef de culture, sachant que tout employé ou ouvrier de l'exploitation œuvre sous la responsabilité du chef d'entreprise.

Ainsi si vous êtes utilisateur de PPUA et que vous n'avez pas encore obtenu le Certiphyto-NC correspondant à votre activité, il est indispensable de vous inscrire dès maintenant aux prochaines sessions de formation programmées.



Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie

Tél.: 25 51 00 - davar@gouv.nc - davar.gouv.nc

Éclairagessur le schéma directeur agricole de la Polynésie française

Retour sur le schéma directeur de la Polynésie française (SDA-PF) avec Tearii Te Moana Alpha, viceprésident du gouvernement et ministre de l'Agriculture, de l'Économie bleue et du domaine en charge de la recherche.

La Calédonie agricole: Le SDA-PF 2021-2030 est défini comme un projet de société. Quels principes ont présidé à son élaboration?

Tearii Te Moana Alpha: Le gouvernement de la Polynésie française, présidé par Édouard Fritch, s'est fixé pour objectif d'ériger le secteur agricole en véritable levier du développement socio-économique en tirant profit de toutes ses potentialités et en englobant tous les archipels. Les quatre principes suivants ont constitué une base de discussion pour faire de l'agriculture un secteur d'avenir.

- Retrouver le lien qui unit l'homme à la terre: l'agriculture correspond à une aspiration profonde de la population. Elle n'est pas un retour vers le passé, mais une valeur culturelle profondément enracinée en chacun.
- Reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture qui contribue, par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales, au développement humain.
- Valoriser les pratiques agroenvironnementales et reconnaître les services environnementaux fournis par l'agriculteur. Il est en interaction directe avec l'environnement. Aussi, les choix de pratiquer une agriculture saine ont des effets positifs sur les écosystèmes terrestres, aquatiques, marins. Il s'agit de tirer parti de notre patrimoine naturel tout en le préservant pour les générations futures. Nous devons donc investir en produisant le plus naturellement possible sur les principes de l'agroécologie.
- Placer la Polynésie dans le mouvement mondial du développement durable. De nouvelles approches sont nécessaires concernant les ressources naturelles. Elles font le lien entre agriculture, sécurité alimentaire, nutrition et réduction de la pauvreté et des inégalités. Elles devront contribuer à la réduction des pertes et gaspillages alimentaires et à l'adaptation aux changements climatiques.

LCA: Quel diagnostic faites-vous aujourd'hui du secteur agricole polynésien?

TA: Ces dernières décennies, ce secteur a été le « parent pauvre » du développement, enfermé en quelque sorte dans une position mineure. Les programmes mis en œuvre n'ont pas suffi à transformer durablement l'agriculture et à en faire un secteur clé. Le constat fait il y a quatre ans montrait une production agricole qui stagnait, couvrant de moins en moins bien nos besoins alimentaires, des surfaces agricoles en diminution et un vieillissement des chefs d'exploitation.

LCA: Le SDA-PF comporte 29 orientations. Quels sont les objectifs?

TA: Ce schéma fait de l'agriculture un secteur économique stratégique pour améliorer notre sécurité alimentaire, développer des activités et des emplois pour renforcer la cohésion sociale dans les archipels et gérer les ressources naturelles et l'espace foncier à l'échelle du pays, tout en protégeant nos paysages. Reposant sur la notion de système alimentaire territorialisé, les actions visent à produire une alimentation saine, équitable, de manière durable. Cette ambition privilégie l'agriculture familiale et les réseaux de petites entreprises agroalimentaires. Elle soutient les circuits alternatifs à la grande distribution pour mieux partager la valeur ajoutée créée et valoriser les produits dans des filières de proximité. La finalité, à l'horizon 2030, est d'augmenter la production, créer des

emplois, lutter contre la précarité, améliorer le revenu agricole, accroître la valeur des exportations en consolidant les filières existantes et en en créant de nouvelles.

LCA: Quels en sont les mesures concrètes et les impacts attendus?

TA: De très nombreuses mesures qui ont toutes leur importance découleront de la mise en œuvre du SDA. Je retiens notamment les équipements en structure de stockage, le conditionnement pour la mise en marché des productions, la mise en service de structures d'abattage et des petits abattoirs dans les îles, la création d'un groupement de défense sanitaire, la création d'une filière bois locale, la mise en œuvre d'un programme d'aménagement rural des terres privées. Pour connaître l'ensemble du plan d'action, je vous invite à lire le document consultable sur le site de la Direction de l'agriculture : www.service-public.pf/dag/

LCA: Les agriculteurs ont-ils été impliqués dans l'élaboration du SDA-PF et comment ?

TA: Sur la base des demandes exprimées par les professionnels dans les séminaires organisés dans tous les archipels en 2018, des entretiens avec les personnes ressources du secteur et des visites auprès des producteurs des principales îles des différents archipels réalisés en 2019. Des ateliers spécifiques ont été organisés avec la Chambre d'agriculture sur la filière porcine, les vivriers, les fruits et légumes, les plantes aromatiques et médicinales.



Ce schéma directeur fait de l'agriculture un secteur économique stratégique pour améliorer notre sécurité alimentaire, développer des activités et des emplois, renforcer la cohésion sociale dans les archipels et pour gérer les ressources naturelles et l'espace foncier à l'échelle du pays, tout en protégeant nos paysages ruraux.



Enfin, une large concertation, de mai à août 2020, a permis d'enrichir le projet de départ et de mieux répondre aux demandes des professionnels de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire.

LCA: Une des priorités est de « retrouver le lien qui unit l'homme à la terre et que l'écologie agricole soit avant tout humaniste ». Pouvez-vous préciser?

TA: En Polynésie, comme en Océanie, l'agriculture ne sera jamais une activité comme une autre, car c'est la terre qui possède les hommes (et les femmes) et non l'inverse. En outre, comme l'a souligné l'académicien Marc Tevane, les Polynésiens sont littéralement et viscéralement attachés à leur fenua (terre-pays). C'est un symbole affectif et social très fort. Nous avons voulu retenir ces valeurs spécifiques à notre culture pour fournir une base robuste à l'élaboration d'une stratégie agricole.

L'enjeu principal pour le SDA est d'augmenter la production locale et sa part dans la consommation alimentaire. Des projets territoriaux contribueront à sortir le pays des modèles de consommation importés et réduire les dépendances alimentaires. Des actions fortes permettront l'aménagement et une meilleure mise en valeur des terres privées appartenant aux familles polynésiennes. (...) Ainsi que des actions de communication et de valorisation des métiers de la terre mettant en avant la noblesse de cette activité qui constitue une source de richesses permanente dans les îles, y compris les plus éloignées du centre urbain de Papeete.

LCA: Dans le SDA-PF, la transition écologique est une priorité...

TA: Elle s'effectuera sur une période plus longue que ce premier schéma. Il s'agit essentiellement de modifier les pratiques des agriculteurs en apportant des solutions basées sur la nature: utilisation d'auxiliaires de culture et de champignons entomopathogènes, production d'engrais biologiques à partir de la filière bio-déchets, mesures de lutte contre l'érosion, développement de circuits courts... Des dispositifs seront mis en œuvre pour accompagner

financièrement de nouvelles techniques et former les agriculteurs, en s'appuyant sur des réseaux de fermes innovantes/fermes de démonstration et sur un réseau d'innovation et de transfert agricole thématique (...). Un contrat pluriannuel (mesures économiques, environnementales et climatiques) sera ouvert à tous les exploitants présentant un projet global de transition agroécologique, cohérent avec des objectifs définis collectivement.

LCA: Est-il envisageable d'élargir cette réflexion au niveau de la région Pacifique, de développer une politique agricole commune, des partenariats avec la Nouvelle-Calédonie?

TA: Plusieurs axes transversaux de notre schéma directeur de la recherche et de l'innovation posent les jalons d'une coopération régionale et internationale accrue. Ces actions pourront permettre de faire de la Polynésie française une plateforme de recherche incluant une recherche agronomique et forestière renforcée. Le renforcement de la coopération bilatérale autour du secteur primaire avec la Nouvelle-Calédonie, le développement de la coopération régionale avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les petits États insulaires du Pacifique, mais aussi et surtout avec l'Europe et les autres collectivités ultramarines constituent une fenêtre d'opportunité de capitalisation importante.

Le projet de création d'un centre de ressources océaniennes porté conjointement par les Directions de l'agriculture, des ressources marines et de la recherche de Polynésie française, avec les Palaos et les États fédérés de Micronésie auprès de Kiwa est à ce titre, un exemple. Initié par la France et l'Union européenne en 2020, il vise à renforcer la résilience des écosystèmes et des économies des États et territoires du Pacifique, en collaboration avec le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, avec la Communauté du Pacifique (CPS), le Programme régional océanien pour l'environnement et l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature).

La Polynésie française est ainsi déjà engagée dans une dynamique de coopération régionale et internationale afin de faire de la transition écologique de son secteur primaire, un véritable modèle.

Pour en savoir +

Service coopération de la Chambre d'agriculture François Japiot, chargé de mission

Tél.: 24 63 70 / 76 16 91 fjapiot@canc.nc

Un bilan sans masque!

L'édition d'un bilan annuel d'activité est une obligation qui s'impose à tous les établissements publics, tels que les chambres consulaires. Pour son édition 2020, la Chambre d'agriculture a souhaité faire évoluer en profondeur son bilan d'activité afin d'éclairer le mieux possible la diversité de ses missions et leurs typologies particulières.

omme a souhaité le mettre en relief le président Gérard Pasco dans l'avant-propos qui figure à l'entame du bilan d'activité 2020, « la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie doit composer depuis deux ans (2020 et 2021) avec un budget largement amputé, alors même que le périmètre et l'étendue de ses missions demeurent constants ».

Face à ce constat, le président a souhaité lancer un message d'alerte, en soulignant que « cette situation budgétaire pourrait s'avérer dramatique si elle était reproduite à l'identique en 2022, une année qui vient marquer la fin de l'actuelle mandature (2018-2022) ». Enfin, Gérard Pasco a souhaité rappeler « que la continuité des missions de la Chambre d'agriculture ne saurait être assurée sans stabilité budgétaire. Il revient aux politiques de faire preuve de responsabilité à cet égard, et ce tant vis-à-vis de la chambre consulaire que vis-à-vis des 2 800 ressortissants qui la composent ».

En effet, et c'est ainsi que se conclut l'avant-propos du président Pasco, « la Chambre d'agriculture ne peut pas être "chargée" de certaines missions déléguées si, d'autre part, on la "décharge" des financements permettant justement d'assurer ses missions ».

Le bilan d'activité 2020 de la Chambre d'agriculture est accessible selon

trois modalités:



- 1 Tous les ressortissants peuvent créer un compte pro sur la webApp de la CANC : webapp.canc.nc
 Grâce à ce compte pro, chaque ressortissant peut, entre autres fonctionnalités, accéder à une large documentation, dont les éditions des bilans d'activité précédents.
- 2 Le bilan d'activité 2020 est également disponible sur le site web de la Chambre d'agriculture : www.canc.nc
- 3 Enfin, vous pouvez également envoyer un mail à comm@canc.nc pour recevoir une version numérique du bilan d'activité.

BUDGET 2020 - FINANCEMENT DES MISSIONS RESSOURCES, DÉPENSES, SUBVENTIONS ET RÉSULTATS



MISSIONS « CŒUR DE MÉTIER »

Résultat :	- 145 MF
Taxe affectée (TSPA)	176 MF
Ressources propres	21 MF
Dépenses	343 MF

LES 5 PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES EN 2020 (représentant 66 % du total) :

 Direction (dont prestations de service 	
« stratégiques » et secrétariat de direction) :	76 MF
• Dépenses structurelles :	49 MF
 Accueil des ressortissants et registre : 	40 MF
Comptabilité :	33 MF
• Communication :	28 MF



MISSIONS « COMPLÉMENTAIRES »

MISSIONS « COMPLEMENTAIRES »				
Dépenses	597 MF			
Ressources propres	379 MF			
Subventions de fonctionnement	29 MF			
Subventions reversées aux agriculteurs (engrais)	150 MF			
Taxe affectée (TSPA)	21 MF			
Résultat : - 18 MF				

LES 5 PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES EN 2020 (représentant 94 % du total) :

• Dock des engrais :	467 MF
 Centres de gestion Nord et Sud : 	35 MF
Station d'élevage :	33 MF
Coopération régionale :	15 MF
Développement durable :	12 MF



MISSIONS « DÉLÉGUÉES »

Dépenses	530 MF
Ressources propres	33 MF
Subventions de fonctionnement	266 MF
Subventions reversées aux agriculteurs	120 MF
Taxe affectée (TSPA)	62 MF
Pósultat ·	- 40 MF

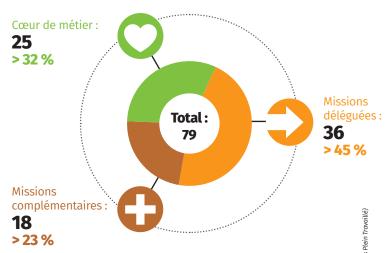
LES 5 PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES EN 2020 (représentant 74 % du total):

 Groupement de défense sanitaire végétal - GDS-V (dont 50 MF alloués à la mission d'éradication 		
d'Oryctes rhinoceros) :	111	MF
• Aide à l'énergie :	105	MF
• Groupement de défense sanitaire animal - GDS-A :	76	MF
• PROTEGE :	61	MF
 Plateforme de normalisation des végétaux 		
aux frontières :	38	MF

Les 15 principaux postes de dépenses, tels que référencés ci-dessus, ont représenté au total 80 % des dépenses de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie en 2020

Principale ressource de la CANC, la taxe de soutien aux productions agricoles et alimentaires (TSPA) a baissé de 50 % en 2020, soit « - 259 MF » versus 2019, impactant ainsi le résultat global d'exploitation de la Chambre d'agriculture, qui est déficitaire à hauteur de « - 212 MF ».

RÉPARTITION DES EFFECTIFS¹ SELON TYPOLOGIE "MÉTIERS"



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS¹

Province des Îles :	3	> 4 %
Province Nord :	6	>8%
Bourail:	14	> 18 %
La Foa :	3	> 4 %
Grand Nouméa (Ducos et La Tontouta) :	22	> 27 %
Nouméa (siège) :	31	> 39 %

DES MISSIONS DE LA CANC

- > les missions « Cœur de métier » sont celles figurant dans les statuts originaux de la chambre consulaire. Exemples : gestion du registre agricole, participation aux organes de gouvernance du secteur agricole, accompagnement des organisations professionnelles, communication, formations
- > les missions « Complémentaires » sont le fruit du développement de la Chambre d'agriculture. Ces missions visent à toujours mieux accompagner nos ressortissants.
 - Exemples : centres de gestion, charte bovine, plateforme de machinisme agricole
- > les missions « Déléguées » ont été confiées à la Chambre d'agriculture par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, des provinces ou d'autres entités (Agence rurale, Communauté du Pacifique...), du fait des compétences et expertises propres à notre chambre consulaire.

Exemples : groupements de défense sanitaire (animal et végétal), dock des engrais, signes de qualité





Un sol plus vivant, donc plus fertile





Trois techniques innovantes d'amélioration de la fertilité du sol sont testées au sein du réseau de fermes de démonstration PROTEGE: les couverts végétaux, le maraîchage sur sol vivant et l'agroforesterie. Grâce au suivi et aux retours d'expérience, leur mise en place pourra être documentée. L'objectif? Accompagner les agriculteurs vers ces alternatives agroécologiques.

nze fermes de démonstration PROTEGE, dont le but consiste à démontrer la viabilité de l'agroécologie, participent actuellement à des tests sur la fertilité du sol. Certains producteurs, comme Stephen et Benoît Moglia, Agrical ou Olivier Le Marrec, implantent des couverts végétaux sur leurs parcelles. D'autres, comme Franck ou Stéphane Soury-Lavergne, s'essaient au maraîchage sur sol vivant (MSV). Enfin, Randy Utchaou, René Wacapo, Guillaume Vama, Mickaël Sansoni, Raynald Washetine et Sémi Nageleca privilégient l'agroforesterie. Trois techniques qui concourent au même objectif: améliorer naturellement l'écosystème du sol et donc sa fertilité, pour s'écarter des intrants chimiques. Une fois les paramètres agronomiques, techniques et économiques de ces pratiques précisés grâce aux tests, leur développement à l'échelle du pays pourra être envisagé.

UN SOL VIVANT : LA CLÉ DES CHAMPS FERTILES

Ces alternatives agroécologiques améliorent la fertilité et la structure du sol en développant, de manière pérenne, la vie biologique souterraine et en excluant intrants et travail du sol. Implanter une couverture végétale pendant la saison chaude, comme cela se fait sur les parcelles de grandes cultures ou de cultures maraîchères, permet par exemple d'apporter de l'azote et de stocker du carbone dans le sol. L'apport de matière organique



Un panel de matières organiques locales

En parallèle de l'accompagnement d'agriculteurs sur le compostage et l'épandage de lisier, plusieurs produits organiques locaux vont être testés sur différentes exploitations : engrais de poisson, farine de sang, boues de stations d'épuration... Ces alternatives seront évaluées et pourraient permettre de limiter l'import et les produits de synthèse.

locale constitue une autre solution envisagée. Les exploitations peuvent se lancer dans cette démarche avec le MSV: des matières organiques extérieures (issues de déchets verts, des coproduits des industries, etc.) sont incorporées aux parcelles de maraîchage pour les fertiliser. Sur le même principe, l'agroforesterie va, elle, s'appuyer sur les arbres pour fournir la biomasse nécessaire. En effet, l'interaction entre les arbres, les racines et l'apport de branchages (paillage) apporte bactéries, champignons et mycorhizes nécessaires à un sol fertile.

APPRÉHENDER CES SOLUTIONS SOUS TOUTES LEURS DIMENSIONS

Aux côtés de l'équipe PROTEGE, l'Adécal-Technopole, Bio Calédonia, l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC), les provinces et REPAIR participent à l'élaboration des protocoles et à l'organisation de ces tests. Pour commencer, les producteurs ont suivi une formation sur l'analyse de sol afin de s'approprier la démarche, ses données et ses objectifs. Chacun dispose désormais d'une analyse initiale t0, utilisée comme valeur de référence pour mesurer l'évolution de la fertilité lors des visites techniques de suivi.

À terme, les contraintes et avantages de ces techniques, constatés sur le terrain, pourront être comparés à ceux des engrais chimiques, en termes de fertilité bien sûr, mais également de coût, de matériel nécessaire et de pénibilité du travail. Si les démonstrations s'avèrent concluantes, les techniciens et agriculteurs pourront alors s'approprier ces innovations.



Dans le cadre des tests en MSV, la matière organique issue de déchets verts ou de copeaux de Pinus (ici en photo, le broyat végétal qui sera utilisé chez Stéphane Soury-Lavergne) sera incorporée sur la parcelle, puis se décomposera durant trois à six mois, venant enrichir le sol. Une fois la vie biologique du sol stabilisée, les plantations pourront reprendre sans apport d'engrais. Le MSV offre un gain de temps en évitant le désherbage et la préparation du sol (mis à part lors du lancement). Cependant, pour préserver ce précieux équilibre, il faut abandonner le travail mécanique de la terre et privilégier la plantation manuelle.



LES MYCORHIZES ONT-ELLES DES SUPER POUVOIRS?

En test actuellement chez Mickaël Sansoni: la mycorhization. Quels effets ont les mycorhizes, ces connexions champignons-racines, sur ses agrumes et avocatiers? À première vue, les plants mycorhizés apparaissent plus vaillants que les plants témoins, mais il reste à mesurer exactement la fertilité du sol, la translocation de métaux du sol aux plantes, la croissance et l'économie d'eau que devrait apporter la mycorhization.

LE DIAGNOSTIC DU SOL, BIENTÔT ENTRE LES MAINS DES AGRICULTEURS

La Chambre d'agriculture travaille sur des indicateurs « terrain » de la fertilité du sol. Alors que l'analyse est aujourd'hui réalisée en Métropole, cette solution supplémentaire permettra d'évaluer la fertilité *in situ* et de bénéficier directement de quelques pistes d'action, grâce à une observation multicritère du sol. À cette démarche va s'ajouter l'étude, avec les fermes de démonstration, d'outils innovants qui quantifient l'azote, le sodium, le calcium, le potassium et l'oxydoréduction pour évaluer les carences et la croissance des plantes.





Le projet régional océanien pour la gestion durable des écosystèmes, financé par le 11° Fonds européen de développement, est un programme de coopération régionale pour le développement durable et résilient des économies de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les Îles Pitcairn face au changement climatique. Zoom sur quelques projets en cours, liés à l'agriculture.

Vers un système alimentaire plus durable

Porté par son ambition de développer une culture alimentaire durable en Océanie, PROTEGE prend part à l'élaboration d'un système alimentaire territorial durable et résilient. Préalable incontournable, la connaissance des acteurs, des dynamiques et des initiatives qui constituent le système alimentaire existant permettra d'établir une feuille de route. La CPS (Communauté du Pacifique) et PROTEGE ont confié cette tâche à un groupement de prestataires, piloté pour la Nouvelle-Calédonie par le cabinet Kahn & Associés, avec le soutien méthodologique de l'association Let's Food. En concertation avec les parties prenantes, il va:

- 1 cartographier les composantes du système alimentaire, identifier le rôle de chaque acteur et définir les problématiques et enjeux prioritaires;
- 2 identifier les initiatives existantes et porteuses ;
- **3** coconstruire les objectifs et plans d'action en faveur d'un système alimentaire durable. Cette prestation, dont le rapport

final est attendu en fin d'année, sera réalisée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna avec également la prise en compte d'initiatives remarquables de nos voisins anglophones.

Recensement des initiatives existantes pour une alimentation saine et durable en Nouvelle-Calédonie :

contactez christophe.nativel@kahnassocies.com

Agenda

Le projet prévoit deux ateliers participatifs:

fin juin / début juillet: atelier de restitution du diagnostic de durabilité du système alimentaire territorial:

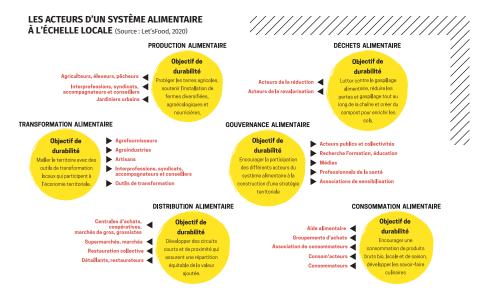
fin septembre : atelier multi-acteurs de coconstruction des cadres stratégiques de l'alimentation durable.

Zoom sur Let's Food

L'association Let's Food est a été créée pour soutenir la mise en place de systèmes alimentaires durables et résilients. Elle accompagne les territoires dans leur démarche vers une transition agroécologique globale, en partant de l'alimentation et en favorisant la coopération et le développement des compétences. L'association apporte aujourd'hui son expertise, notamment en termes de méthodologie de travail, de diagnostic et de coopération.

Pour en savoir +

rendez-vous sur letsfoodcities.com/







Dans le cadre de la lutte contre les bioagresseurs, PROTEGE a pour objectif d'améliorer la connaissance des plantes de services en relation avec les auxiliaires de culture. Pour en savoir plus sur ces végétaux qui hébergent les insectes prédateurs des ravageurs, le GDS-V (groupement de défense sanitaire végétal) de la Chambre d'agriculture et REPAIR accompagnent des exploitations, notamment les fermes de démonstration, dans l'installation d'infrastructures agroécologiques (IAE). Ces espaces semi-naturels (haies, bandes fleuries...) ont vocation à protéger les cultures, favoriser la biodiversité et accueillir des auxiliaires. Ils seront ici composés de plantes de services particulières. « Nous allons co-construire les projets de plantation des IAE, puis observer l'évolution de leurs populations d'auxiliaires, explique Sébastien Utard, qui suit le projet pour la Chambre d'agriculture. Après une phase de diagnostics, des journées consacrées à la formation des agriculteurs et à la coconstruction des IAE se tiendront en juin. Dès lors, les plantations pourront être lancées et le suivi commencera. »





LE DOSSIER

Voilà longtemps que la demande de la profession agricole et de ses partenaires est forte pour réformer des textes vieillissants. Précédemment, en 2011 et 2016, deux projets de réforme avaient été soumis au gouvernement, sans aboutir. Les nouvelles propositions, adoptées par les élus en assemblée générale en décembre 2020, doivent permettre au registre de l'agriculture d'évoluer et de s'adapter pour refléter plus fidèlement le paysage agricole. Il en est de même pour la réforme des statuts...



Registre et statuts:

e texte actuel du registre de l'agriculture a pour principal objectif d'identifier les structures d'exploitation qui sont représentées par des chefs d'exploitation agricole ou forestière. Sa mise en application est confiée au service agricole de la Nouvelle-Calédonie (Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales), qui assure notamment le contrôle physique des moyens de production déclarés lors de l'inscription définitive, et à la Chambre d'agriculture, qui a en charge sa gestion administrative. Recensant les structures d'exploitation et les chefs d'exploitation, le registre sert notamment de référence pour les élections de la Chambre d'agriculture depuis 1996.

La réforme en cours répond à la fois aux attentes des professionnels et à celles des acteurs publics et privés du secteur : institutions, organisations professionnelles et acteurs privés. Elle est également inscrite dans la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 signée entre la Davar et la Chambre d'agriculture. Ce qui suit représente les propositions votées par les élus consulaires. Elles ne seront applicables qu'en cas d'adoption par le gouvernement et vote du Congrès qui, en dernier ressort, peut rejeter ou amender largement le texte.

2020 2021

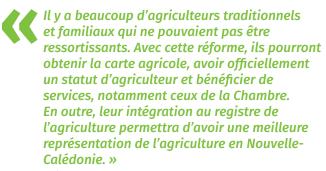
2011

2016

- > Projet de texte validé par l'assemblée générale de la Chambre d'agriculture
- > Projet déposé au gouvernement
- > Sans suite
- > Projet de texte validé par l'assemblée générale de la Chambre d'agriculture
- > Construction avec la Davar et nouvelles concertations avec les partenaires
- > Projet transmis au gouvernement avec les conclusions
- > Sans suite

- > Projet de réforme voté à l'assemblée générale de la Chambre d'agriculture en décembre 2020
- > Travaux concomitants avec la réforme des statuts des chambres consulaires
- > Mise en cohérence des deux textes par la Direction des affaires juridiques
- > Projet transmis au gouvernement
- > Passage en examen du texte : Conseil d'État, Cese (Conseil économique, social et environnemental), gouvernement
- > Vote du Congrès

LE DOSSIER



GÉRARD PASCO,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

ÉTAT DES LIEUX DES TRAVAUX À FIN MAI 2021

Trois axes d'amélioration, identifiés lors des conclusions de 2016, ont servi de base de travail pour le démarrage des travaux lancés en juillet 2020 :

- > une meilleure reconnaissance de la diversité de l'agriculture calédonienne ;
- > un outil d'aide à la préservation du foncier agricole ;
- > un outil plus complet, plus précis, qui reconnaît d'un côté les exploitants et, de l'autre, les structures.

TROIS AXES DE TRAVAIL

- RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DE L'AGRICULTURE CALÉDONIENNE
 - Agriculture marchande/non marchande ou familiale
 - Différents statuts sociaux de la personne et ses obligations
 - Toutes les structures, publiques ou privées, ayant une activité agricole
- 2 AIDER À LA PRÉSERVATION ET L'EXPLOITATION DES TERRES AGRICOLES
 - · Orienter sur la production réelle
 - · Lutter contre le détournement du foncier agricole
 - · Conserver un historique du foncier
- 3 AUGMENTER LA FIABLILITÉ DE L'OUTIL DE GESTION
 - Reconnaissance des exploitations, en plus des exploitants
 - Reconnaissance de tous les représentants légaux non salariés d'une même structure
 - Meilleur suivi des moyens de production

On en parle peu et pourtant les productions non marchandes représentent une belle part de la production agricole du territoire. Jusque-là l'autoconsommation, pratique séculaire, n'était pas mise en avant alors qu'elle a vraiment sa place dans le paysage agricole du pays. »

MÉRYL MARLIER, ÉLUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL RETENUE

Un groupe de travail composé de représentants de la Davar, de la commission agricole du Congrès, des trois provinces et des élus de la Chambre d'agriculture représentant la profession, accompagnés par trois permanents de la Chambre, s'est réuni afin de formuler des propositions à la fois novatrices et consensuelles. Certaines étapes ont fait l'objet d'échanges avec des partenaires institutionnels tels que l'Isee (Institut de la statistique et des études économiques), la Cama (Caisse d'assurances mutuelles agricoles) ou l'Agence rurale. Les organisations professionnelles ont aussi été consultées lors d'étapes intermédiaires afin de valider les options les plus adaptées aux opérateurs de terrain.

L'ORGANISATION DU NOUVEAU REGISTRE : QUATRE CATÉGORIES POUR TROIS COLLÈGES

AP1

Agriculture professionnelle Chiffre d'affaires : > 10 MF AP

Agriculture professionnelle Chiffre d'affaires : entre 1 et 10 MF AT

Agriculture traditionnelle et familiale Chiffre d'affaires : entre 0 et 1 MF ASA*
Autres structures
agricoles

Collège 1 : Agriculture professionnelle Ex-collège « Exploitants agricoles » Collège 2 : ATF
Ex-collège « Petits exploitants ruraux »

Collge 3 : ASA Ex-collège « Autres** :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES

Catégorie	AP1	AP2	ATF	ASA
Nombre de points		> ou = à 500 points		Pas de points
Chiffres d'affaires annuel	> 10 MF	Entre 1 et 10 MF	Entre 0 et 1 MF	Ne s'applique pas
Destination de la production	Marchande	Marchande	Non marchande de droit ou marchande sur option	Ne s'applique pas
Ridet obligatoire	Oui	Oui	Non, sauf si commercialisation	Oui
Forme juridique			Toutes	
Cotisation annuelle	12 000 F	4 000 F	1 000 F	4 000 F





Les travaux ont abouti à un projet de réforme voté lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2020 de la Chambre d'agriculture. En étroite collaboration avec la Davar et le gouvernement, les propositions viennent d'être retranscrites dans une délibération qui sera soumise à l'avis du gouvernement collégial, avant d'être portées pour vote au Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Cette étape doit impérativement se coordonner avec l'examen du projet de loi sur les statuts spécifiques des chambres consulaires.

Le deuxième semestre verra la poursuite des travaux de révision du barème des points entre la Chambre d'agriculture et ses partenaires professionnels en démarrant avec l'horticulture, l'apiculture et la filière équine.

((

Ces structures sont représentatives des forces agricoles. Les sièges dédiés aux ASA permettront de porter les volontés collectives d'un ensemble de producteurs à travers celle de leur représentant à la Chambre. »

JEAN-CHRISTOPHE NIAUTOU,

ÉLU DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



Il est important de dépasser les clivages et les oppositions entre provinces pour inscrire la Chambre et l'agriculture calédonienne dans une dimension pays. De ces changements, j'attends une meilleure prise en compte de l'agriculture à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. »

DAVID PERRARD,

ÉLU DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



La Chambre travaille déjà beaucoup avec les OPA. Ce sont des structures solides : quand les candidatures individuelles peuvent s'émousser au fil du temps, les structures professionnelles apportent au contraire une certaine stabilité. »

GUY MONVOISIN,

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ÉLEVEURS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

^{*}Autres structures agricoles désignent tout regroupement de personnes physiques ou morales, privées ou publiques, à vocation agricole en vue de la représentation de leurs intérêts communs

^{**}Coopératives, associations et syndicats agricoles

MESURES DE LA RÉFORME DU REGISTRE DE L'AGRICULTURE

MESURES ACTUELLES	MESURES À VENIR
Sont immatriculés les chefs d'exploitation	En plus des chefs d'exploitation, sont immatriculées : - les structures agricoles (individuelles ou sociétaires) - toute entité œuvrant dans l'intérêt du secteur (ASA)
Sont immatriculées les entités disposant de moyens de production agricole	Le registre recense toutes les productions agricoles qu'elles soient marchandes ou non marchandes
L'immatriculation préalable au Ridet est obligatoire	L'obligation est levée pour la catégorie ATF si pas de commercialisation de la production
Les cartes sont au nom des chefs d'exploitation	Les cartes sont délivrées : - aux personnes ayant le statut de chef d'exploitation en entreprise individuelle - au nom de la société où sont nommés ses représentants, gérant ou cogérant non salarié - aux autres structures agricoles : associations, syndicats, coopératives, établissements d'enseignement agricole, structures parapubliques œuvrant dans l'agriculture
Date limite de mise à jour des cartes agricoles au 20 juin de l'année N	Date limite de mise à jour des cartes arrêtée au 31 mars de l'année N. Au-delà, la délivrance de la carte reste possible avec une cotisation majorée
La cotisation annuelle est proportionnelle au nombre de points avec un minimum de 1 000 F et un maximum de 12 000 F	La cotisation annuelle est forfaitaire selon la catégorie : 1 000 F pour les ATF, 4 000 F pour AP2, 12 000 F pour les AP1 et les ASA
Sont mises à jour annuellement toutes les informations du registre et notamment les moyens de production	S'ajoute à cette mise à jour annuelle des moyens de production, une déclaration sur l'honneur du chiffre d'affaires réalisé l'année N-1 pour les catégories AP1 et AP2

CE QUI EST MAINTENU:

- Pouvoir justifier d'un niveau minimum des moyens de production de 500 points, selon le barème, pour satisfaire à la définition d'agriculture
- L'obligation de justificatifs du foncier
- La carte agricole donne à son détenteur le statut d'agriculteur



- L'obligation de justifier d'une capacité professionnelle
- L'obligation d'immatriculation préalable au Ridet pour la catégorie « agriculture traditionnelle et familiale »

CONCRÉTISEZ VOS PROJETS BÉNÉFICIEZ DE LA DÉFISCALISATION

ACCOMPAGNEMENT

dans la réalisation de tous les projets

COLLABORATION

avec toutes les banques et sociétés financières de la place

GESTION

personnalisée lors de sinistre, succession



Le couplage Défiscalisation - Subvention est admis

PARTENARIAT

historique et privilégié avec le



DÉFISCALISATION

sortie assurée au terme du contrat

23, route de l'Anse Vata Complexe ODEON 2002 (1er étage) BP 8089 - 98807 Nouméa Cedex

FINETROPIC

Tél.: 27 85 00 - Fax: 27 85 12 - info@finetropic.nc

LE DOSSIER

Le défi d'une coordination avec la réforme des statuts de toutes les chambres consulaires

Menée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la réforme visant à harmoniser les statuts des trois chambres consulaires s'est déroulée en parallèle avec celle du registre de l'agriculture menée par la Chambre d'agriculture. Étroitement liés, les deux textes doivent se compléter de manière cohérente tout en respectant le cadre posé par le gouvernement.



LE PROJET DE LOI D'HARMONISATION DES STATUTS DES CHAMBRES CONSULAIRES

e projet est composé d'une loi du pays et d'une délibération commune aux trois chambres consulaires qui dessinent le cadre d'harmonisation, de modernisation et de rationalisation instauré par le gouvernement. Il fixe les règles fondamentales d'organisation des chambres consulaires et confirme notamment leur nature d'établissement public administratif de la Nouvelle-Calédonie, bénéficiant d'une autonomie administrative et financière. En accord avec la pratique actuelle, il reconnaît le statut de salariés de droit privé du personnel des chambres consulaires, à l'exception du régime de la formation professionnelle. Un nouveau mode de recrutement du directeur général est mis en place afin de concilier le pouvoir de nomination du gouvernement sur les emplois de direction dans les établissements publics et sa qualité de principal collaborateur du président de la Chambre. Ainsi, il continuera d'être nommé par le gouvernement, mais après avis d'un jury présidé par le président de la Chambre.

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS POUR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Par rapport aux dispositions actuelles, elles sont les suivantes :

- > le nombre de membres élus passe de 35 à 32 ;
- > un nouveau mode de scrutin de liste, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie ;
- > la modernisation du processus électoral et de l'organisation des assemblées générales;
- > des mesures sont notamment instituées en cas de crises graves

- en cours de mandat. Ainsi, le gouvernement a la possibilité de dissoudre l'assemblée générale d'une chambre consulaire dont le fonctionnement aurait été rendu impossible par un blocage de plusieurs mois ;
- > les contrôles susceptibles d'être opérés par la Nouvelle-Calédonie sont renforcés, au même titre que pour les autres établissements publics;
- > le périmètre des missions susceptibles de donner lieu à indemnités est précisé et des plafonds d'indemnités sont fixés par référence aux indemnités existantes pour les élus de la Nouvelle-Calédonie.

La délibération spécifique à chaque chambre consulaire permet d'inscrire les particularités liées à chaque secteur économique : commerce, industrie, artisanat et agriculture. Ainsi, pour la Chambre d'agriculture, les principales évolutions seraient les suivantes :

- > sur les 32 sièges à pourvoir, huit (contre trois actuellement) seront dédiés aux « autres structures agricoles » (ASA), six au collège de l'« agriculture traditionnelle et familiale » (ATF) et dix-huit à l'« agriculture professionnelle »;
- > si la répartition provinciale disparaît, il est toutefois précisé que les trois provinces doivent impérativement être représentées sur chaque liste;
- > les listes devront aussi respecter la représentation des femmes, en proportion de celle-ci au registre de l'agriculture;
- > au scrutin de liste territoriale à un tour, à la proportionnelle, s'ajouterait une répartition des sièges simplifiée favorisant la cohérence de la future gouvernance;
- > les « autres structures agricoles » seraient des candidatures individuelles, élues par l'ensemble des électeurs.

Dans les tribus, l'agriculture traditionnelle s'organise autrement que sur les grandes exploitations. La réalité du quotidien est différente. Accorder cette place à l'agriculture traditionnelle et familiale permettra de favoriser la mise en place de projets structurants adaptés, notamment pour faciliter l'écoulement des produits avec, à la clé, un impact sur l'économie et l'emploi. Je suis satisfait que l'agriculture traditionnelle et familiale soit prise en considération et que les modalités soient plus accessibles pour ces petits producteurs. »

PATRICK QAEZE,

ÉLU DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



La Chambre d'agriculture travaille sur tout le territoire : elle défend tous les agriculteurs et toutes les agricultures. Avec des listes territoriales, on met fin au clivage entre les provinces. Il faudra toutefois respecter un certain nombre de personnes issues de chaque province dans la formation des listes, afin que toutes soient représentées. »

GÉRARD PASCO,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



LE DOSSIER

En somme, ces projets visent à poser le socle d'une agriculture viable, alliant les dimensions environnementales et humaines, assurant la plus grande autonomie alimentaire possible pour le territoire. Relever ce défi nécessite de disposer d'une base de données fiable et performante, reflétant le plus fidèlement possible la diversité de l'agriculture calédonienne. En cela, la refonte du registre de l'agriculture, tout comme celle des statuts. est une nécessité. Ce travail de réforme a été mené en partenariat avec tous les acteurs, dans l'intérêt du territoire, afin que les professionnels disposent à la fois d'un outil stratégique d'aide à la décision et d'une base de gouvernance en phase avec les enjeux actuels.

L'adoption avant la fin 2021 de ces deux projets de réforme (registre et statuts) est impérative afin de permettre sa mise en application lors des prochaines élections de la Chambre d'agriculture en décembre 2022. La prochaine mandature (2022-2026) sera alors en mesure de s'engager pleinement face aux défis qui l'attendront.

défiscalisation minimale de 25 %. Sous conditions de l'acceptation du dossier .

Les listes provinciales n'ont pas d'intérêt dans notre métier : il n'y a pas une Chambre ou une agriculture par province. Elles scindent le monde agricole et sous-tendent des politiques publiques distinctes.

Alors que des listes territoriales, assorties de certaines obligations, permettront de dépasser ce découpage. »

GUY MONVOISIN,

PRÉSIDENT DU SENC



ÉLEVAGE



Vaccin contre la tique : rapport d'études

Pour mettre au point un vaccin contre la tique du bétail, il aura fallu 10 ans à l'équipe de recherche en parasitologie de l'Institut agronomique néocalédonien (IAC) avec, à sa tête, le chercheur vétérinaire Thomas Hüe et la collaboration de plusieurs partenaires dont le groupement de défense sanitaire animal de la Chambre d'agriculture. Pour rappel, la lutte contre la tique, problème sanitaire numéro un des élevages calédoniens, est un enjeu stratégique de la filière bovine locale. Le vaccin devrait permettre le maintien de la production des races bouchères, comme le Charolais ou la Limousine particulièrement sensibles à ce parasite.

Pour consulter le rapport d'études de Thomas Hüe, Développement d'un vaccin pour lutter contre la tique du bétail en Nouvelle-Calédonie, rendez-vous sur le site de l'IAC: www.iac.nc

BIENTÔT

LE CONCOURS DES MIELS



La troisième édition du concours des miels se déroulera lundi 2 août au GIEP de Nouville. Ce sera l'occasion de primer les meilleurs miels de cette saison 2020-2021! Le concours est ouvert à tout porteur de la carte agricole détenant au moins 25 ruches et qui s'engage sur l'honneur à conserver un stock de 20 kg du miel présenté jusqu'à la date du concours.

Cette année, les miels pourront concourir dans trois catégories : Niaouli, toutes fleurs clair et toutes fleurs foncé.

Les apiculteurs qui souhaitent y participer devront déposer leurs échantillons avant le vendredi 16 juillet 2021 à 14h.

+ d'infos

Mélanie Château - Tél.: 44 15 79 - melanie.chateau@adecal.nc Le document de participation est disponible sur www.technopole.nc

Un nouveau service en ligne pour

les éleveurs

Depuis plusieurs années, l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (Ocef) cherche à développer ses outils numériques au service des agriculteurs. Après avoir complètement revu son site Internet l'année dernière, l'Ocef propose désormais aux éleveurs bovins de remplir et soumettre leurs demandes de préinscriptions d'abattage directement en ligne, via leur espace professionnel. Après cette première étape, l'office poursuit son travail sur le développement de l'espace professionnel avec, bientôt, de nouveaux outils digitaux.

Connectez-vous sur www.ocef.nc





BÉNÉFICIER DES AIDES FDEB POUR L'ÉLEVAGE BOVIN

Pour connaître les conditions d'accès aux aides du FDEB (Fonds de développement de l'élevage bovin), le pôle animal de la Chambre d'agriculture met à disposition des éleveurs une fiche expliquant le fonctionnement du dispositif. Toutes les démarches pour bénéficier de l'aide aux produits vétérinaires ou de l'aide à l'achat de reproducteurs sont clairement expliquées.

Pour consulter ou charger la fiche, rendez-vous sur webapp.canc.nc et cliquez sur "documentations"

UNE SÉLECTION DE NOTRE GAMME AGRICOLE



GÉOCOCO FILET COCO ANTI ÉROSION

Le Géococo est un géotextile biodégradable en coco tissé. C'est l'une des meilleures techniques végétales de lutte contre l'érosion des sols.



GÉOMEMBRANE POUR RETENUE COLLINAIRE

Utilisée principalement comme bâche de bassin, la bâche d'étanchéité EPDM offre une garantie de qualité et de longévité. Les systèmes d'étanchéité par géomembrane (élastomère en caoutchouc synthétique) sont dotés d'une très grande élasticité.



Toutes les solutions pour l'adduction, l'évacuation, l'assainissement, l'irrigation et le pompage



Le crédit, en plus rapide

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DU FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

TÉL. 28 48 23 | WWW.ESQ.NC

4 RUE EINSTEIN - DUCOS - BP 3748 - 98846 NOUMÉA









Ouvert en continu de 07h30 à 16h30 - SANS RDV

25.79.79 - credical@sgcb.nc

6, rue Jean Chalier – PK4 – BP 467 – 98845 Nouméa Cédex











Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Intermédiaire en assurance sous le n° RIAS : NC170058

Le pâturage dynamique à Nessadiou : action!



Le pôle animal de la Chambre d'agriculture réalise un test de pâturage tournant dynamique à la station de Nessadiou. Ce projet s'inscrit dans le cadre de PROTEGE (projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes). Le but est de conduire les jeunes bovins à l'engraissement à l'herbe pour optimiser la valorisation des pâturages et les performances des animaux, en utilisant notamment la technique des pâturages tournants.

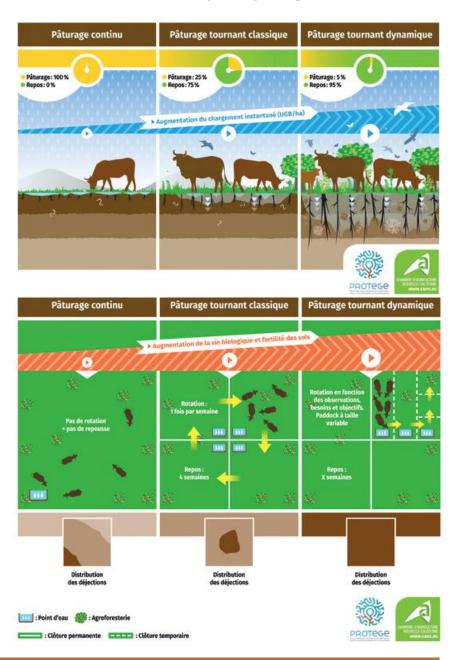
QUE SIGNIFIE « PÂTURAGE TOURNANT DYNAMIQUE »?

La plupart du temps, le pâturage s'effectue dans de grands runs avec des temps de séjour long, ce qui conduit au pâturage sélectif. Après un premier pâturage, les jeunes repousses sont repâturées très tôt; ce qui affaiblit la plante, retarde et empêche une nouvelle production, alors que d'autres plantes sont délaissées par les animaux. Le modèle du pâturage dynamique s'inspire de la nature et du fonctionnement des grands troupeaux sauvages qui avancent constamment, laissant ainsi le temps nécessaire au pâturage pour se reconstituer. Étudiée et promue par l'agronome André Voisin, la pratique du pâturage tournant repose sur le fait de laisser une surface disponible adaptée au besoin du troupeau pendant un temps de séjour court. L'éleveur pilote la rotation en observant la pousse de l'herbe afin d'optimiser la quantité annuelle produite et la qualité pâturée.

DES ROTATIONS PILOTÉES PAR OBSERVATION

Le test mené par le pôle animal de la Chambre d'agriculture consiste à conduire un lot de 12 à 15 taurillons à l'engraissement avec cette méthode de gestion sur une surface de sept hectares. Les cinq parcelles historiques seront subdivisées en plus petits paddocks grâce à un système de clôtures et d'abreuvements mobiles permettant de gérer une rotation rapide, basée sur la pousse de l'herbe et les besoins des animaux. La durée de pâturage est fixée à trois jours maximum par parcelle. La rotation des bovins est pilotée par l'observation de l'herbe ingérée et à pâturer dans les paddocks pour les semaines à venir.

Cette technique s'appuie sur le respect des conditions nécessaires à la plante pour optimiser sa production de biomasse et



André Voisin (1903-1964), agronome français, membre de l'Académie d'agriculture et auteur de nombreux ouvrages dont *Productivité de l'herbe ou Dynamiques des herbages*, est connu dans le monde entier en tant que père du pâturage tournant, aussi appelé pâturage dynamique. Trop peu connus en France, ses écrits sont devenus des références mondiales et une source d'inspiration pour de nombreux agriculteurs, chercheurs et enseignants.



assurer ainsi sa haute valeur nutritive. Un fourrage exploité au bon moment est potentiellement mieux équilibré en protéines et en énergie pour satisfaire les besoins des ruminants. Le pôle animal utilise un réfractomètre de Brix, appareil qui permet de mesurer la teneur en sucre de l'herbe, c'est-à-dire son appétence et sa valeur énergétique (voir la présentation technique du réfractomètre p. 37).

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Le système de découpage des parcelles permet une grande réactivité dans l'ajustement des rotations, quels que soient la vitesse de pousse de l'herbe et les aléas météorologiques.Les bénéfices attendus sont nombreux, car cette technique largement utilisée à travers le monde a déjà démontré que le pâturage tournant dynamique permet d'augmenter la durée et la rentabilité des pâturages, de limiter les besoins en intrants et d'améliorer l'état sa-

nitaire du troupeau. L'herbe est la meilleure nourriture et la moins coûteuse pour alimenter les herbivores. Ce cycle « sol, plante et animal » repose sur un mécanisme biologique vertueux, car totalement autonome en intrants.

Les résultats de ce test seront partagés avec les éleveurs du territoire via des journées « bout de champs ». L'objectif est de leur présenter les outils et la méthode de travail permettant de gérer au mieux sur leur exploitation la production d'herbe afin de satisfaire les besoins alimentaires des animaux tout au long de l'année.

Pour en savoir +

Pôle animal de la Chambre d'agriculture Yoann Kerhouas, ingénieur conseil Tél. : 44 02 97 / 76 17 28

ykerhouas@canc.nc



> POUR ALLER PLUS LOIN DANS LE TEST

Le pôle animal souhaite aller plus loin dans la démonstration en valorisant les surfaces exploitées. En saison favorable, un certain nombre de parcelles pourront être utilisées pour la production de fourrage stocké en prévision des périodes difficiles. En partenariat avec le Crea (Centre de recherche et d'expérimentation agronomique), des pistes de mise en culture à cycle court, en saison des pluies, seront également étudiées.



VÉGÉTAL



« La plante appartient à la famille des agavacées. On la retrouve très régulièrement dans les jardins calédoniens et, plus particulièrement, chez les Mélanésiens et Polynésiens pour lesquels certaines variétés auraient des vertus maaiques et protectrices.

Les cordylines ont toujours été appréciées pour leur feuillage et leur facilité de culture. En effet, elles possèdent de grandes feuilles souvent colorées et se plaisent dans différents types de substrat. Un conseil pourtant : laissez-les profiter d'un peu d'ensoleillement, leurs couleurs seront plus vives. Ces dernières années, les producteurs locaux ont fait émerger de nouvelles variétés grâce à leur travail de croisement. Venez les découvrir lors du traditionnel Jeudi du Nord en juillet prochain, réputé pour être le lieu de trouvaille de ces nouvelles plantes. Et n'hésitez pas à contacter votre pépiniériste qui pourrait vous proposer quelques merveilles... »

Témoignage de Thomas Lods, pépinière Tompouce

Importation de plantes ornementales

Importer du matériel végétal peut représenter un danger pour l'écologie locale. Selon la qualité du plant ou de la semence, il existe un risque d'importer aussi des maladies ou de nouveaux insectes ravageurs. C'est pourquoi toute importation doit être déclarée et demandée. Le formulaire est téléchargeable sur le site du Sivap. Il faut indiquer le nom des espèces qui doit figurer sur la liste des plantes autorisées (consultable également sur le site du Sivap), le conditionnement, l'adresse des fournisseurs... Pour info, le Sivap a listé les plantes interdites à l'importation avec plus de 400 espèces répertoriées : espèces envahissantes, espèces protégées par des conventions internationales, etc. Dans tous les cas, il est indispensable de se renseigner, car l'amende en cas de nonrespect de la règlementation peut coûter de 10 000 F à 100 000 F par infraction constatée.

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire Tél.: 24 37 45 - davar.sivap@gouv.nc davar.gouv.nc



Se former pour lutter contre les ravageurs

En avril, la Chambre d'agriculture a dispensé plusieurs formations (Bourail, Pouembout, La Foa) sur la chenille légionnaire, financées par les provinces Nord et Sud dans le cadre du plan de gestion «Spodoptera frugiperda». L'objectif est de donner aux agriculteurs les outils pour lutter contre les noctuelles, et plus particulièrement contre la chenille légionnaire d'automne, découverte sur le territoire en 2020.

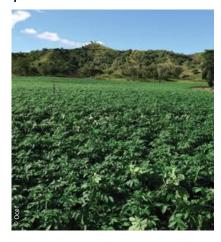
LE PROCHAIN BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL, RÉALISÉ PAR LE GDS-V, SORTIRA DÉBUT JUIN. CE SERA LE DERNIER NUMÉRO ENVOYÉ EN VERSION PAPIER AUX ABONNÉS. LE PROCHAIN SERA UNIQUEMENT DISPONIBLE EN VERSION NUMÉRIQUE: QUELQUES EXEMPLAIRES CEPENDANT SERONT IMPRIMÉS ET PROPOSÉS AU SIÈGE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DANS LES ANTENNES.

Abonnez-vous pour recevoir la version numérique : gds-v@canc.nc

Lancement de la campagne pommes de terre







180 tonnes de semences d'origine France, correspondant à dix variétés, sont arrivées en Nouvelle-Calédonie. Elles ont été soumises à un contrôle qualité par l'Ocef avec l'appui du groupement de défense sanitaire du végétal (GDS-V) de la Chambre d'agriculture. La qualité des semences est conforme au cahier des charges. Cette année, la Loane et l'Atlas ont été éliminées, mais deux nouvelles variétés seront cultivées : Rainbow et Naima. Ratte et Vitelotte seront reconduites. Malgré le retard dû aux pluies abondantes, l'objectif cette année est de pourvoir à 90 % des volumes consommés en production locale. En 2020, le taux de couverture était de 85 %.

Lutte contre *Brontispa* : les micro-guêpes à Ouvéa



Grâce aux actions mises en place par le comité technique (GDS-V, Agence rurale, province des Îles, Arbofruits, Asbo), la lutte biologique contre le ravageur du cocotier se poursuit à Ouvéa. Après l'introduction de micro-guêpes en juin 2020, les techniciens ont pu observer l'installation de ces auxiliaires: plusieurs nymphes parasitées ont été retrouvées. Ces résultats encouragent les partenaires à renforcer le dispositif en planifiant, entre autres, le tournage d'un film pédagogique pour informer et sensibiliser la population.

Groupement de défense du sanitaire végétal Tél. 24 31 60 - gds-v@canc.nc



Pour faciliter le diagnostic de maladies et ravageurs que les agriculteurs peuvent rencontrer sur leurs cultures, le GDS-V tient une permanence au dock des engrais tous les jeudis matin entre 8 h et 11 h 30. Les ressortissants peuvent apporter sur place leurs échantillons propres dans des contenants fermés avec des photos pour les soumettre au chargé de mission.





Labovert de la Chambre d'agriculture Nicolas Hugot - Tél. : 71 72 45 - nhugot@canc.nc Dock des engrais - Tél. : 25 96 45 - engrais@canc.nc

onc motors







Mêmes produits et prix qu'à Nouméa

Un service après-vente agréé constructeur

Livraison de véhicule sur place



46 61 61

www.ncmotors.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie.







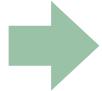






Le désherbage, un enjeu...

La prise en compte de l'environnement et la disparition d'herbicides encouragent l'alternance de moyens chimiques et mécaniques pour désherber en grandes cultures et maraîchage. En Nouvelle-Calédonie aussi, les techniques et stratégies évoluent. Vous trouverez ci-contre les tableaux des produits actuellement autorisés pour quatre grandes cultures.



En complément, ou en remplacement total, les agriculteurs calédoniens sont de plus en plus nombreux à s'essayer à des pratiques alternatives. Si les méthodes traditionnelles - faux-semis, allongement des rotations et repiquage - sont remises au goût du jour, les changements sont aussi à l'œuvre. Des outils de désherbage novateurs sont présents sur le territoire et de nouvelles techniques de paillage testées à partir d'intrants locaux. L'accompagnement des agriculteurs est assuré notamment par les provinces, l'Adécal-Technopole, la Chambre d'agriculture, PROTEGE...

Focus sur les initiatives en cours.

PROTEGE: des solutions compatibles avec l'agriculture biologique

Le projet PROTEGE vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique. La gestion de l'enherbement en est une problématique importante. Ainsi plusieurs actions sont menées pour donner des moyens aux agriculteurs locaux de désherber sans herbicides chimiques. Ainsi, un recensement des moyens de désherbage mécanique présent sur le territoire permettra de connaître exhaustivement les outils locaux. La valorisation sera faite par la réalisation de fiches techniques précisant les avantages et désavantages de l'outil, les coûts, l'entretien, les conditions d'utilisation, etc. Des tutoriels vidéo sont aussi prévus. Certaines fermes de démonstration ont également le projet de tester différents types de paillage dans leurs parcelles. L'objectif est d'identifier les avantages et inconvénients économiques et logistiques de ces paillages. Ces actions se réalisent dans les trois provinces.





UNE NOUVELLE SUBSTANCE ACTIVE POUR LE DÉSHERBAGE DES OIGNONS

La culture d'oignons demande d'être rigoureuse pour la

gestion des mauvaises herbes, les rendements pouvant être très impactés si l'enherbement n'est pas géré.

Suite à des contraintes réglementaires et logistiques, les herbicides n'ont parfois pas pu être importés, ce qui a provoqué de très mauvaises récoltes comme en 2018. Il est donc nécessaire de prévoir une évolution de la stratégie phytosanitaire pour répondre aux contraintes règlementaires et aux attentes des consommateurs. Tout l'enjeu est de réussir la mise en œuvre de solutions alternatives et adaptées au territoire, tout en améliorant la production d'oignons et éviter les contraintes d'approvisionnement de certains PPUA.

C'est pourquoi un nouvel herbicide est homologué localement depuis 2020 : le Lentagran à base de pyridate. Afin de tester son efficacité, la province Nord, l'Adecal-Technopole et la Chambre d'agriculture se sont associées avec un producteur d'oignons à Pouembout. Les essais ont commencé en mai. Par ailleurs,

la Technopole met aussi en place la technique du repiquage des oignons.



SALON TECH&BIO NC

Les résultats de ces initiatives seront valorisés en particulier lors du premier Tech&Bio NC. À l'instar de sa version métropolitaine, ce salon a pour vocation d'être un espace de démonstration et d'échange autour de différents équipements de désherbage mécaniques. La concentration en un même lieu de technologies, savoirs et savoir-faire est l'occasion idéale pour les différents acteurs du monde agricole de partager leurs expériences. La date de lancement du Tech&Bio NC sera annoncée prochainement.

L'enherbement est un problème important pour les agriculteurs tant au niveau technique qu'économique. En plus des méthodes de luttes agronomiques et mécaniques, les agriculteurs peuvent utiliser des herbicides. Les bonnes pratiques d'application des herbicides dépendent de plusieurs facteurs (conditions) et notamment du spectre d'efficacité du produit et des stades d'application sur la culture et les adventices.

Ci-dessous une présentation des conditions d'utilisation de plusieurs herbicides homologués sur 4 grandes cultures. Il est impératif de vérifier si leur autorisation est toujours d'actualité avant utilisation. Pour rappel, cette liste ne se substitue pas à la liste officielle de la DAVAR. La liste des PPUA à jour est disponible sur le site de la DAVAR (https://davar.gouv.nc/protection-des-vegetaux/les-produits-phytopharmaceutiques). Il est important de prendre connaissance des tableaux ainsi que des légendes ci-dessous.

HERBICIDE À SPECTRE ANTI-DICOTYLÉDONES					
Cultures					
Cultures	Avant le semis	Avant la levée	Plantule	Végétation : à partir du stade 3 feuilles	
Maïs			BASAGRAN SG (90/48) P IMTRADE DICAMBA 500 (7/6) P	STARANE 200 (nd/48) P et V ADAGIO SG (90/24) P BASAGRAN SG (90/48) P IMTRADE DICAMBA 500 (7/6) P BANVEL4S (nd/24) P et V	
Oignon				STARANE 200 (90/48) P et V IMTRADE OXEN 240 EC (nd/48) G et V LENTAGRAN (nd/48) G et P CENT 7 (nd/6) G	
Pomme de terre					
Squash		CENT 7 (45/6) G			

HERBICIDE À SPECTRE ANTI-GRAMINÉES OU AUTRE MONOCOTYLÉDONE					
Cultures	PPUA utilisables sur la culture au stade				
Cultures	Avant le semis	Avant la levée	Plantule	Végétation : à partir du stade 3 feuilles	
Maïs		SEMPRA (nd/6) V	SEMPRA (nd/6) V		
Oignon		FUSILADE MAX (28/48) P et V	FUSILADE MAX (28/48) P et V	FUSILADE MAX (28/48) P et V STRATOS ULTRA (28/48) P et V	
Pomme de terre				STRATOS ULTRA (56/48) P et V	
Squash					

HERBICIDE À LARGE SPECTRE : ANTI-GRAMINÉES + ANTI-DICOTYLÉDONES + TOTAL										
Cultures	PPUA utilisables sur la culture au stade									
	Avant le semis	Avant la levée	Plantule	Végétation : à partir du stade 3 feuilles						
Maïs	GLYPHOS 450 (7/6) P et V LANDMASTER 360 TF (nd/6) P et V ROBUST (nd/6) P et V MERCANTOR GOLD (90/24) G et P	PROWL 400 (nd/6) G et P ISARD (100/48) G MERCANTOR GOLD (90/24) G et P FRONTIER P (nd/48) P	MERCANTOR GOLD (90/24) G et P ELUMIS (nd/6) G et P	ELUMIS (nd/6) G et P CALLISTO (nd/24) P						
Oignon	GLYPHOS 450 (7/6) P et V LANDMASTER 360 TF (nd/6) P et V ROBUST (nd/6) P et V	PROWL 400 (nd/6) G et P	DEFI (49/48) G et P	CHALLENGE 600 (90/48) G						
Pomme de terre	GLYPHOS 450 (7/6) P et V LANDMASTER 360 TF (nd/6) P et V ROBUST (nd/6) P et V	CHALLENGE 600 (nd/48) G CENTIUM 36 CS (90/6) P SENCORAL SC(nd/48) G DEFI (90/48) G et P	SENCORAL SC(nd/48) G	BELOUKHA (1/24) D SPOTLIGHT PLUS (14/48) D SORCIER (14/48) D						
Squash	GLYPHOS 450 (7/6) P et V LANDMASTER 360 TF (nd/6) P et V ROBUST (nd/6) P et V	FRONTIER P (14/48) P	PROWL 400 (nd/6) G et P							

Légendes :

G signifie à appliquer au stade de graine des adventices - P signifie à appliquer au stade de plantule des adventices - V signifie à appliquer au stade de végétation des adventices Un herbicide en vert est un herbicide dont la substance active est d'origine naturelle

Un herbicide en rouge est un herbicide toxique pour la santé humaine ou CMR (Cancérigène, Mutagène ou Reprotoxique)

(90/48) indique le délai avant récolte (DAR) en jours, suivi du délai de réentrée (DRE) dans la parcelle, en heures

nd signifie que le délai avant récolte ou le délai de réentrée dans la parcelle n'est pas déterminé

D signifie que le PPUA est un défanant pour la culture

Un herbicide encadré signifie qu'il ne doit être appliqué qu'entre les lignes ou les passe-pieds



LUN 2021

FICHE TECHNIOUE



GESTION DES BIOAGRESSEURS



► ACARIEN

► RAVAGEUR

▶ PIQUEUR-SUCEUR

L'ACARIOSE

LE BIOAGRESSEUR

Description

- L'acariose est une maladie causée par des acariens invisibles à l'œil nu.
- > Le cycle des acariens dure entre 4 et 9 jours en fonction des températures.
- > Le phénomène touche un grand nombre de cultures.

Symptômes, dégâts

- > Acariose bronzée : teinte bronzée des feuilles et de la tige, aspect liégeux sur les fruits. Si aggravation, roussissement et dessèchement de la plante.
- Acariose déformante : les feuilles se déforment et s'enroulent, les fruits ont des plages brunâtres et liégeuses.



Saisonnalité

J F M A M J J A S O N D















PROTECTION ET MOYENS DE LUTTE

Gestion prophylactique, mesures agronomiques

- > Qualité sanitaire des plants
- Polyculture, associations, bandes fleuries et autres infrastructures agroécologiques pour favoriser les auxiliaires
- > Rotation des cultures
- > Nettoyage du matériel de taille
- > Surveillance attentive
- > Élimination des parties atteintes et destruction

Lutte biologique

Auxiliaires efficaces: punaises, acariens, thrips, prédateurs





TÉMOIGNAGE D'UN AGRICULTEUR

« Il y a dix ans, les acariens ravageurs se développaient en saison chaude et nous arrivions à les contrôler. Aujourd'hui, nos cultures sont impactées toute l'année et les pertes de nos tomates sous serre peuvent rapidement atteindre 30 %. Pour l'instant, l'utilisation des huiles végétales et essentielles associée à une hygiène stricte nous évite le pire. À l'avenir, nous aimerions utiliser un ou plusieurs insectes auxiliaires qui se nourrissent des acariens, pour un contrôle naturel. »

Louis Bossard, maraîcher

PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

	TRAITEMENTS						USAGES AUTORISÉS							
Catégorie	Nom de la substance active	Nom du produit phytosanitaire à usage pharmaceutique	UAB	Mention abeille**	Délai avant récolte (jours)	Délai de ré-entrée au champ (en heures)	Nombre d'applications par an	Poivron	Aubergine	Tomate	Fraise	Haricot	Agrume	Cultures florales & plantes vertes
Biocontrôle	Huile minérale	DC TRON	(Septi		3	6-8	2-3						Χ	
	Huile végétale	ECO OIL	Parsonali Parsonali		3	6-8	3-8			Χ	Χ			Χ
	Maltodextrine	ERADICOAT			1	24	20	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ		Χ
	Beauveria bassiana	NATURALIS	Personal		3	6-8	5	Χ	Χ	Χ	Χ			
	Huile essentielle d'orange	PREV-AM	(Escale)		1	24	6						Χ	
	Pyréthrine / huile de colza	SPRUZIT EC PRO			3	6-8	2							
	Acides gras / sels de potassium	FLIPPER	(Sept	OUI	5	24	1-5		Χ	Χ	Χ			
Autres PPUA	Abamectine	ABACHEM 18 MITICIDE*			3-7	48	1-2				Χ		Χ	Χ
	Bifenazate	FLORAMITE			7	48	2-4	Χ	Χ	Χ	Χ			Χ
	Tébufenpyrad	MASAI			14	6-8	1						Χ	Χ
	Tau-fluvalinate	MAVRIK FLO		OUI	14	48	2				Χ			
	Spirotetramat	MOVENTO*			3	6-8	2				Χ			
	Hexthiazox	NISSORUN			3-10	48	1	Χ	Χ	Χ	Χ			
	Abamectine	VERTIMEC			3-10	48	2-3		Χ	Χ	Χ		Χ	Χ
	Abamectine	VERTIMEC PRO			3	48	3		Χ	Χ	Χ		Χ	

*CMR: cancérigène, mutagène ou reprotoxique - ** Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence des abeilles - Attention à bien lire l'étiquette concernant les dosages et les autorisations qui peuvent être différents si la culture est en plein champ ou sous abri. Et en cas d'utilisation d'un PPUA, l'utilisateur a l'obligation de respecter les règles et les normes d'utilisation du produit. Consulter les fiches techniques et les fiches de données de sécurité. www.davar.gouv.nc/portal/page/portal/davar/sante_animaux_vegetaux/pesticides Pour rappel, à compter de février 2022, pour utiliser les PPUA, il sera indispensable de détenir le Certiphyto.
Les informations sont des indications, à la date de publication du document. Elles ne sauraient être exhaustives et n'ont pas de valeur officielle. Les dites informations données sous ces réserves ne sauraient engager la responsabilité des auteurs de cette fiche.

APPROVISIONNEMENT EN EAU, ADDUCTION, IRRIGATION



OPTEZ POUR LE **PHOTOVOLTAIQUE**

Votre installation de pompage par groupe électrogène diesel est obsolète, coûteuse en carburant et en entretien, polluante? Et si vous passiez au pompage solaire?

- Pour alimenter facilement en énergie des sites isolés
- Pour produire en abondance une énergie gratuite et propre
- Pour exploiter une installation de pompage fiable et très facile à entretenir



L'ACE est à votre disposition pour vous conseiller et étudier le financement de votre installation

APPEL GRATUIT

N° Vert 05 06 05



agence-energie.nc f agencecaledoniennedelenergie in agence-energie









TECHNIQUE & INNOVATION



L'Agence rurale a réuni la province Sud et la Chambre d'agriculture le 23 avril pour le premier comité d'agrément des retenues d'eau à usage agricole de l'année. Pour rappel, le comité donne un avis sur les projets présentés dans le cadre de demandes d'aide à la création de retenues collinaires. Depuis 2015, le dispositif a permis la création de 43 retenues d'eau totalisant une capacité de stockage de plus de 800 000 m³. Un point de situation a été effectué sur 14 ouvrages non soldés à ce jour et 13 projets en cours. Cette année, la majorité du financement est mobilisée pour la réception de nouveaux ouvrages en eau, la réfection d'ouvrages en province Sud et la réalisation de retenues en province Nord.

RENSEIGNEMENTS

Agence rurale

Tél.: 26 09 71 - guylain.decoudenhove@agencerurale.nc Service développement durable de la Chambre d'agriculture Tél.: 24 31 60 - cfontfreyde@canc.nc

Formations eau : l'Ifap donne le ton

Le 14 avril, une réunion participative a été organisée dans le cadre de la politique de l'eau partagée. Objectifs : piloter le projet de formation sur la thématique de l'eau et identifier les besoins des acteurs. Animé par l'Institut de formation à l'administration publique (Ifap), en partenariat avec la Davar, le comité technique a réuni les différents organismes : Agence rurale, provinces... La Chambre d'agriculture était présente pour représenter les agriculteurs et salariés agricoles. Prochaine étape : développer un cycle de formations pour les préparer à la sécheresse.

+ d'infos

Service formation

Tél.: 24 63 74 - formation@canc.nc Service développement durable Tél.: 24 31 60 - cfontfreyde@canc.nc

L'eau à l'honneur!

Animations, stands, activités sportives, exposition permanente vont être organisés prochainement pour célébrer l'eau dans toutes ses dimensions!

Bientôt, deux évènements pour sensibiliser à la protection de cette ressource fragile :

- > 18 juillet à La Foa : 13° anniversaire de l'inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'Unesco
- > Du 23 au 27 août à La Foa : Semaine mondiale de l'eau

+ d'infos

Conseil de l'eau La Foa, Farino, Sarraméa. Tél. : 70 76 13



Du carton pour le paillage et le compostage



Les sociétés CMF et Ecobag, adhérentes de Valorga depuis avril, fabriquent des emballages en carton ondulé et en papier. Entre 12 et 15 tonnes de déchets produits par mois sont mis à disposition des agriculteurs à la Ziza de Païta. Les grandes plaques

de carton peuvent être utilisées pour le paillage, les chutes peuvent être broyées et compostées. Les plaques de carton représentent un quart du gisement. À savoir : la réutilisation de ces matières est autorisée en agriculture biologique.

CMF & Ecobag : Typhen Locker Tél. : 99 78 87 - typhen88@gmail.com

> Quatre nouveaux adhérents à Valorga!

Valorga, cluster de valorisation des matières organiques, souhaite la bienvenue à :

- Agri New Concept, producteur de lombricompost
- > Syndicat intercommunal du Grand Nouméa, gestionnaire de déchets
- > Mariana Mati, éleveuse de porcs
- CMF / Ecobag, producteurs d'emballages carton et papier

Valorga
Tél.: 24 31 60
valorga.nc@gmail.com

@ @valorganouvellecaledonie

TECHNIQUE & INNOVATION



Sols et eau : deux enjeux clés de développement d'une agriculture durable. Ces thématiques complémentaires et interdépendantes pilotées par Chloé Fontfreyde, chargée de mission développement durable à la Chambre d'agriculture, ont été fusionnées en mai. Une fusion qui permet de fluidifier le fonctionnement du groupe de travail, de simplifier la tâche administrative et les étapes de restitution. Le point sur l'avancement des travaux.



GESTION DE LA FERTILITÉ DES SOLS

Au terme de l'appel à prestations qui a permis de retenir le bureau d'études Kahn & Associés, celui-ci s'est vu confier la réalisation d'un inventaire des matières organiques du territoire. Ce listing vient tout juste d'être remis et apporte des précisions sur plus d'une vingtaine de produits organiques transformés et de déchets. Le cabinet conduit maintenant une étude de marché sur les freins et les opportunités à l'utilisation de certaines de ces matières organiques en agriculture. Cette analyse permettra d'établir des recommandations à la fois techniques et financières. La finalisation de l'étude est attendue pour août, cette année.

En parallèle, la réunion de cadrage avec le cluster Valorga a acté l'animation d'un groupe de travail sur la mutualisation des moyens pour l'analyse des sols et des produits organiques.

Deux fermes volontaires seront par ailleurs accompagnées dans la mise en place de co-compostage de fientes et de lisier. L'expérimentation doit débuter fin mai, début juin. Enfin des essais de fertilisation organique, selon le calendrier cultural 2021, vont être menés dans six fermes volontaires.

Une présentation de l'ensemble des actions a été organisée en mai dernier et a réuni une quinzaine de personnes.

GESTION DE L'EAU

Un cahier des charges est en cours de finalisation pour recruter un prestataire pour la fourniture, mise en place et maintenance d'équipements connectés de mesures météo et de gestion de l'irrigation. Ces systèmes intelligents (sondes tensiométriques, stations météo, etc.), installés dans les parcelles, permettent d'accompagner au quotidien l'agriculteur dans sa gestion, d'optimiser ses pratiques et bien entendu d'économiser la précieuse ressource. « Ces indicateurs seront croisés avec les indicateurs de fertilité des sols afin d'évaluer les pratiques agroécologiques mises en œuvre dans les fermes de démonstration et du réseau thématique », précise Chloé Fontfreyde. Quinze fermes composent l'échantillon pilote qui utilisera ces outils novateurs.

Pour en savoir +

Service développement durable de la Chambre d'agriculture Tél.: 24 31 60 cfontfreyde@canc.nc

Le cluster Valorga va recruter un salarié pour dynamiser son fonctionnement et travailler, entre autres, sur la fertilité des sols. Il sera mis à disposition de la Chambre d'agriculture, à raison d'un quart de son temps, pour se consacrer à l'animation des actions sur l'eau. Un interlocuteur idéal pour faire le lien entre ces deux champs d'actions stratégiques.

TECHNIQUE & INNOVATION



Filière déchets phytopharmaceutiques : **c'est parti!**

La réunion de lancement de l'étude territoriale « déchets », portée par la Chambre de commerce et d'industrie, a eu lieu le 27 avril. Elle a permis d'éclairer les distributeurs sur les modalités d'organisation de la filière de traitement. Elle inaugure la mise en place attendue et nécessaire d'une gestion pérenne de ces produits dangereux.

a société Calédonie Bureau d'études (CBE) a présenté aux membres présents - l'Ademe, la province Sud, les quatre principaux importateurs de produits et la Chambre d'agriculture - la méthodologie et le calendrier de réalisation de l'étude des déchets phyto et d'engrais. Un état des lieux est en cours afin d'établir une estimation des gisements à traiter (quantités et types de déchets). Le rendu est prévu fin juin. Les différents modes de

gestion seront ensuite étudiés. « Aujourd'hui trois scénarios sont envisagés, explique Chloé Fonfreyde, chargée de mission développement durable à la Chambre d'agriculture. Déléguer la gestion des déchets à un écoorganisme, en l'occurence Trecodec, créer une structure autonome ou une structure hybride, autonome en faisant appel à des prestataires. » La restitution finale et le choix du scénario définitif auront lieu en septembre, pour une mise en œuvre prévue début 2022.



Service développement durable de la Chambre d'agriculture Tél.: 24 31 60 cfontfreyde@canc.nc

L'EXEMPLE DE LA FILIÈRE REP

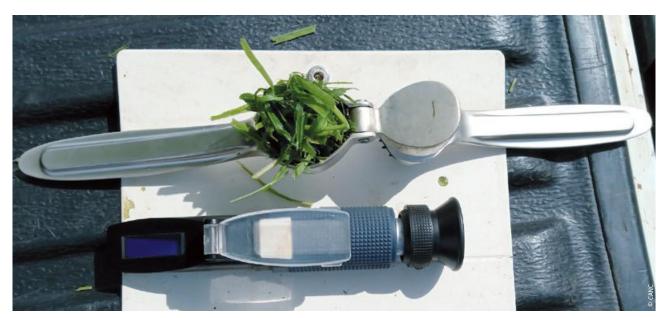
Les importateurs de produits phyto ont choisi de mettre en place une filière de manière volontaire, inspirée du principe de responsabilité élargie du producteur (REP). Ceci induit le paiement d'une éco-participation par l'utilisateur final (répercutée sur le prix de vente).

>COLLECTE 2021

Les mécanismes techniques et financiers n'ayant pas été encore validés, la collecte du stock historique est reportée. Nous vous communiquerons les dates retenues dès que nous en aurons connaissance.



TECHNIQUE & INNOVATION



Le réfractomètre:

un outil de terrain au service des agriculteurs

À partir du liquide issu de plantes ou d'animaux et de la lumière, le réfractomètre permet d'analyser facilement sur le terrain des paramètres biologiques, indicateurs de santé, ou d'un procédé de transformation agroalimentaire. Simple d'utilisation et peu coûteux pour les agriculteurs, il permet de mesurer instantanément le fonctionnement des productions végétales et animales et ainsi d'analyser et prévenir les risques potentiels.

n réfractomètre est un appareil qui, grâce à la lumière solaire, mesure l'indice de réfraction d'une substance liquide. La mesure se fait par transparence au moyen d'un prisme et peut être lue sur l'échelle graduée équipant l'instrument. Il est utilisé dans de nombreux processus agroalimentaires, comme la qualité et la transformation du lait, la production de bière, la récolte du raisin ou encore pour analyser la qualité d'un miel...

Les différents types de réfractomètre :

- Le réfractomètre de Brix pour mesurer le taux de sucre : les plantes convertissent l'énergie solaire en molécules (chaîne carbonée) dont les sucres sont les premiers produits. Par conséquent, une plante en bonne santé produira du sucre en quantité. Comme le souligne Albert Szent Györgyi, prix Nobel de physiologie, « la vie est un petit courant électrique alimenté par le soleil ».
- Le réfractomètre à densité pour mesurer la densité urinaire et des protéines totales : la densité urinaire, ou poids spécifique urinaire, donne une indication sur la concentration de l'urine et donc indirectement sur l'hydratation et

POUR MESURER LE TAUX DE SUCRE DANS LES PLANTES, LES FEUILLES SONT PRESSÉES POUR OBTENIR UN JUS QUI EST ENSUITE PLACÉ DANS LE RÉFRACTOMÈTRE. APRÈS AVOIR REFERMÉ LE PRISME, LA LECTURE DU RÉSULTAT S'EFFECTUE EN REGARDANT DANS LA LUNETTE, ELLE-MÊME ORIENTÉE VERS UNE SOURCE DE LUMIÈRE. ON OBTIENT AINSI UN DEGRÉ BRIX (°B) QUI DONNE UNE ESTIMATION DE LA TENEUR EN SUCRE.

l'équilibre acido-basique et permet ainsi d'analyser le bien-être alimentaire de l'animal.

UN OUTIL DE MESURE DE LA QUALITÉ

Les ruminants recherchent des fourrages riches en sucre, c'est-à-dire avec un taux compris entre 8 et 12 %. Les agriculteurs peuvent utiliser le réfractomètre pour estimer la valeur nutritive des fourrages. Si l'on obtient une mauvaise valeur, le sol est dégradé et, de ce fait, le fourrage est de moins bonne qualité pour satisfaire les besoins alimentaires des animaux qui pâturent.

On l'utilise également pour mesurer la qualité du lait et du colostrum des vaches,

moutons et chèvres. Par exemple, une mauvaise valeur indique que la mère n'est pas en bonne santé et que son alimentation n'est pas adaptée à ses besoins, ce qui présente des risques de mauvaise performance et de maladie pour elle et son petit. Quel que soit le système production, il est nécessaire pour les éleveurs de faire le lien entre le sol, la plante et l'animal.

Renseignements

Pôle animal de la Chambre d'agriculture Yoann Kerhouas, ingénieur conseil Tél.: 44 02 97 / 76 17 28 ykerhouas@canc.nc

FICHE TECHNIOUE



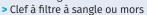
MACHINISME AGRICOLE

L'outillage de base de votre atelier

L'outillage est un équipement nécessaire à l'entretien standard de votre matériel agricole. Il peut être rangé dans une caisse à outils et donc commode à transporter; ou en rangement mural pour optimiser le stockage et faciliter l'accès. Voici les conseils du technicien de la plateforme de machinisme agricole de la Chambre d'agriculture, Lorenzo Zinni, sur la composition de votre outillage.

LES CLEFS

- > Jeu de clefs plates de 6 à 32 mm
- > Jeu de clefs coudées de 6 à 32 mm
- > Jeu de clefs à 6 pans de 2 à 14 mm (voire plus)
- > Coffret de douilles avec cliquet 1/4 de 4 à 14 mm
- > Coffret de douilles avec cliquet ½ de 8 à 32 mm
- > Coffret de douilles avec cliquet ¾ de 22 à 50 mm, suivant le type de matériel
- > Clef à molette ouverture maxi 50 mm
- > Clef à griffe ouverture maxi 50 mm
- > Clef à bougies suivant le matériel à entretenir



LES PINCES

- > Pince multiprise
- > Pince universelle
- Pince coupantePince à dénuder
- > Pince étau

LES OUTILS DE FRAPPE

- > Burin : 200 x 24 mm
- > Jeu de chasse-goupilles de 2 à 10 mm

LES OUTILS DE TRAÇAGE ET DE MESURE

- > Mètre à ruban
- > Pied à coulisse 1/20ème
- > Pointe à tracer
- > Équerre
- > Pointeau
- > Jeu de cales d'épaisseur en mm



LES TOURNEVIS

- Lot de tournevis à fente (plats)
 largeur de lame x longueur en mm:
 3,5 x 75 / 4 x 100 / 5,5 x 125 / 6,5 x 150 / 8 x 200
- > Lot de tournevis Phillips ou Pozidriv (cruciformes)

diamètre de la tête x longueur en mm : 5,5 x 75 / 6,5 x 100 / 8 x 150 / 10 x 200



LES MARTEAUX

- > Marteau rivoir : 650 g avec panne de 32 mm
- Marteau rivoir: 1 600 g avec panne de 45 mm
- > Maillet: 500 g

LES LIMES

- > Lime plate mi-douce : longueur 200 mm
- > Lime demi-ronde : longueur 200 mm
- > Lime ronde : longueur 200 mm
- Lime ronde : diamètre en fonction de la gouge de chaîne de tronçonneuse

LES OUTILS DIVERS

- > Scie à métaux
- > Serre-joint
- > Pied de biche

Plateforme de machinisme agricole Antenne de la Chambre d'agriculture à Pouembout Tél. : 47 30 46 - lzinni@canc.nc

FICHE TECHNIOUE



> GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

L'agriculture passe au biostimulant de poisson liquide

Une petite partie des quelque milliers de tonnes de déchets de poisson générés chaque année par la pêche professionnelle est valorisée localement. Du compostage au biostimulant liquide, les possibilités sont multiples. Focus sur le biostimulant déjà disponible en Nouvelle-Calédonie.

DEUX PRODUITS COMPLÉMENTAIRES. UNE SEULE MARQUE

Deux sociétés produisent du biostimulant liquide à partir de déchets de poisson sur le territoire : Alter'Native, située au Mont-Mou, et l'unité pilote pour la valorisation des déchets de poisson (UTDP), basée à Lifou. Elles se sont associées en 2019 pour la commercialisation autour d'une marque commune, ORGANIKA®, pour étoffer l'offre de biostimulant local. Alter'Native est désormais le point d'entrée pour la commercialisation de ces produits sur la Grande Terre.



À CHAQUE PRODUIT, SES SPÉCIFICITÉS

	ORGANIKA® Pulvérisation	ORGANIKA® Épandage			
Producteur	UTDP - Lifou	Alter'Native - Mont-Mou			
Déchets valorisés	Pêche côtière de Lifou	Pêche hauturière			
Process	semi-industriel	artisanal			
Caractérisation N-P-K	3-1-0.5	4-1-0.5			
Production	5 tonnes en 2020 Capacité de 30 tonnes par an	9 tonnes en 2019 Capacité de 15 tonnes en 2021			
Utilisation en pulvérisateur ou irrigation	Oui	Non			
Autorisé en agriculture biologique	Oui	Non (acide formique interdit)			
Prix de vente (prix maximum professionnel ou prix salon)	1300 F/L	1000 F/L			

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE EST LANCÉ!

Les volumes de biostimulant produits sur le territoire sont en constante augmentation et devront encore accroître pour répondre aux besoins des professionnels. Les deux sociétés travaillent de concert à l'amélioration des procédés, à l'augmentation de la production, et à faciliter l'utilisation par les agriculteurs professionnels.

Dans le cadre du projet PROTEGE, Valorga réalisera des essais de fertilisation dans des exploitations agricoles des deux produits. En parallèle, le bureau d'études lyonnais Tero travaille à la révision de la norme océanienne d'agriculture biologique (Noab). La question de l'autorisation ou non d'acide formique dans le processus de fabrication sera réévaluée.



UNE AIDE AU TITRE DES ENGRAIS LOCAUX

Les agriculteurs bénéficient d'une aide aux engrais locaux, valable pour l'achat de biostimulant de poisson. En 2021, l'aide est de 34 % en province Sud et 20 % en province Nord, pour l'achat minimal de 20 litres.

Dock des engrais de la Chambre d'agriculture Tél.: 25 96 45 - engrais@canc.nc



Pour en savoir +

Valorga - Tél.: 24 31 60 - valorga.nc@gmail.com - 🕜 Valorga NC

S'approvisionner

Si les agriculteurs ont pu connaître des ruptures de stock en 2019, année de lancement de la commercialisation à destination des professionnels, plus d'une tonne de biostimulant de poisson à pulvériser est aujourd'hui disponible sur le territoire. Les agriculteurs de la province des Îles peuvent s'approvisionner directement à Lifou.

Renseignez-vous auprès d'Alter'Native! Contact: Tél.: 89 42 02 - guillaume@alternative.nc

FORMATION

Vos prochaines formations - juin à septembre 2021

THÈME	DATE	LIEU	DURÉE PUBLIC		PAY- ANTE	ORGANISME DE FORMATION		
THÉMATIQUES AGRICOLES*								
Art végétal : mise en valeur des plantes d'ornement à but commercial	juin (à préciser)	Port-Laguerre	2 jours	Tout public	Oui	CFPPA Sud		
Parcours de formation sur la mise en place d'un mini-potager : comment jardiner sur mon balcon ou dans un petit jardin ?	juillet (à préciser)	Port-Laguerre	5,5 jours	Tout public	Oui	CFPPA Sud		
Comment fabriquer ses propres engrais et biopesticides à la maison ?	juillet (à préciser)	Port-Laguerre	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud		
Comprendre la maladie d'Alzheimer et améliorer sa prise en charge - 5 modules	juillet à décembre	Port-Laguerre	5 jours	Tout public	Oui	CFPPA Sud		
À la découverte des différents types de butte permanente	août (à préciser)	Port-Laguerre	2 jours	Tout public	Oui	CFPPA Sud		
Parcours de formation "Cultures pérennes"	à définir	province Sud	8 jours	Agriculteurs de la province Sud	Non	CFPPA Sud		
Parcours de formation "Maraîchage plein champ"	à définir	province Sud	8 jours	Agriculteurs de la province Sud	Non	CFPPA Sud		
Parcours de formation "Cultures hors-sol"	à définir	province Sud	7 jours	Agriculteurs de la province Sud	Non	CFPPA Sud		
Formation des formateurs	on des formateurs à définir		6 jours	Toutes les personnes exerçant un métier de formateur		CFPPA Nord		
Gérer ma petite entreprise en autonomie	à définir	province Nord	2 x 2 jours	Agriculteurs de la province Nord	Oui	CFPPA Nord		
Les bases de la soudure à l'arc	à définir	province Nord	3 jours	Agriculteurs de la province Nord	Oui	CFPPA Nord		
Manutention d'objets lourds et encombrants	à définir	province Nord	1 jour	Agriculteurs de la province Nord	Oui	CFPPA Nord		
Apiculture (initiation)	ılture (initiation) septembre (à préciser)		3 jours	Tout public		CFPPA Nord		

CERTIPHYTO-NC (obligation règlementaire)								
	8 juin	Bourail			Oui	CANC		
	22 juin	Pouembout						
	23 juin	Poindimié		Acheteurs et utilisateurs de				
CERTIPHYTO-NC 1	3 août	Nouméa	1 iour	PPUA (produits phytosanitaires à usage agricole) classés non				
	11 août	La Foa	1 jour	toxiques et non CMR (can-				
	18 août	Koumac		cérogènes, mutagènes et reprotoxiques)				
	7 septembre	Pouembout						
	16 septembre	Bourail						
CERTIPHYTO-NC 3	8, 13 et 22 juillet	Nouméa		Acheteurs et utilisateurs de	Oui	CANC		
	10, 17 et 19 août	Voh	2 iouro	PPUA sans restriction et agri-				
	1er, 8 et 15 septembre	Poindimié	3 jours	culteurs importateurs de PPUA				
	22, 28 et 30 septembre	Nouméa		pour leur activité, sans revente.				
CERTIPHYTO-NC 4	28 et 29 juillet, 4 et 5 août	Nouméa	4 jours	Importateurs et distributeurs de PPUA, conseillers agricoles et prestataires de service	Oui	CANC		

■ Pour les formations Certiphyto-NC, d'autres dates peuvent être proposées : appelez l'organisme de formation et faites remonter votre besoin!

Chambre d'agriculture

de Nouvelle-Calédonie :

Vos contacts Et rendez-vous sur : @formationagricolenc ()

CFPPA Nord:

tél.: 47 70 50 / 76 8977 tél.: 24 63 74 - formation@canc.nc cfppanord@lagoon.nc **CFPPA Sud:** tél.: 43 01 43 cfppasud@canl.nc



Pour les formations payantes de vos salariés, contactez le Fiaf, Fonds interprofessionnel Tél.: 47 68 88 · contact@fiaf.nc · www.fiaf.nc

PFIAF

^{*} Ces formations seront ouvertes sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions. Sous réserve de modification des dates et lieux - Juin 2021

Semaine de l'alternance :

un rendez-vous ouvert à tous

Du mercredi 30 juin au mercredi 7 juillet se tiendra, dans les trois provinces, la sixième édition de la Semaine de l'alternance organisée par le point A et les chambres consulaires : Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Cet événement est ouvert à tous : collégiens, lycéens, personnes en reconversion professionnelle, personnes en activité qui souhaitent acquérir un diplôme. Mais aussi aux entreprises qui cherchent à former de la main-d'œuvre suivant leurs méthodes de travail et ainsi pérenniser le développement de leur activité.

Au programme:

- > Forum les 30 juin et 1er juillet à la mairie de Nouméa, inauguration le 30 à 11h ouverte à tous.
- > Les 1er et 2 juillet à Maré.
- > Tournée du bus du Point A, du lundi 5 au mercredi 7 juillet à Bourail, Poindimié et Koné.
- > Journée portes ouvertes mercredi 7 juillet, dans tous les CFA (centre de formation en alternance), le matin à la CCI et



DU 30 JUIN AU 7 JUILLET 2021 NOUMÉA | MARÉ | BOURAIL | POINDIMIÉ | KONÉ











l'après-midi au CFA de Nouville avec la CMA et la Chambre d'agriculture. Deux ateliers gratuits seront proposés par le service formation de la Chambre d'agriculture : un sur le jardinage et un autre sur les gestes et postures.

Une nouveauté cette année : le public pourra passer un test afin d'être aidé dans son choix d'orientation. En fonction du résultat, les personnes seront dirigées vers le conseiller d'orientation adéquat.

Pour rappel, cette semaine ouvre le début de la période de recrutement pour la rentrée 2022. Venez rencontrer les professionnels de l'insertion et de l'orientation et découvrir près d'une trentaine de formations en alternance proposées sur tout le territoire. LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PROPOSE DEUX FORMATIONS EN ALTERNANCE :

- > CAP DES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, SPÉCIALITÉ HORTICULTURE
- > CAP JARDINIER-PAYSAGISTE

Pour en savoir +

Service formation de la Chambre d'agriculture Tél.: 24 31 69 / 24 63 74 formation@canc.nc

Point A - Tél. : 24 69 49 contact@pointa.nc - www.pointa.nc/

SE FORMER À L'AGRICULTURE BIO



Le 28 avril, l'Ifap (Institut de formation à l'administration publique) a organisé la première journée innovation pédagogique pour l'agriculture biologique, à l'auberge de Pierrat, à La Foa. 35 participants et tous les partenaires du projet avaient répondu présents. Durant cette journée de mobilisation des formateurs, plusieurs animations dynamiques étaient proposées. Leur objectif ? Analyser les besoins en formation pour développer

l'agriculture biologique sur le territoire. La journée s'est conclue sur la création de six groupes de travail sur les besoins en formation :

- formation Noab (norme océanienne d'agriculture biologique)
- > formation Modèles agricoles
- > formation Vie et fertilité des sols
- > formation Polyculture élevage
- > formation Modèle économique
- ➤ formation Protection des végétaux

NOTRE RÉSEAU





Appel à contribution

des producteurs de déchets organiques

Le projet ValoPRO-NC*, coordonné par l'IAC et financé par l'Ademe, a été contractualisé mi 2020. Ses objectifs: caractériser les éléments traces métalliques (ETM), nickel et chrome notamment, des grandes unités de sols du territoire et des déchets organiques locaux, évaluer la contamination des sols et des risques de transfert vers les cultures et la ressource hydrique après valorisation par un retour au sol de ces déchets organiques. L'IAC souhaiterait donc avoir accès à des déchets organiques (animaux, végétaux, etc.) issus de tout le territoire. Les résultats d'analyse seront mis à disposition des producteurs de déchets organiques. Les échantillons sont à déposer dans les stations agronomiques ou antennes de l'IAC: Pouembout, Port-Laguerre, Maré ou campus IRD de l'Anse-Vata.

+ d'infos

Institut agronomique néo-calédonien Tél.: 26 08 06 / 98 28 97 - leopold@iac.nc

*Valorisation des produits résiduaires organiques pour une agriculture durable en Nouvelle-Calédonie



Les rendez-vous de l'Adie

Renseignements

Tél. : 05 05 55 (appel gratuit) Adie Nouvelle-Calédonie

Un guide pour la gestion des adventices



Dans le cadre de son accompagnement technique, le réseau REPAIR vient de produire une synthèse des principales méthodes alternatives de désherbage pouvant être mises en œuvre chez ses adhérents. Ce document s'appuie sur la diversité des pratiques observées au sein du réseau et pourra servir de support

dans le cadre de l'agriculture responsable. En effet, une nouvelle version du cahier des charges plus engagée en matière de respect de l'environnement est en cours d'homologation et intègrera une exigence relative à la gestion responsable de l'enherbement. Ce document est téléchargeable sur le site de REPAIR.

REPAIR - Tél.: 27 21 88 - contact@repair.nc www.repair.nc

Belle mobilisation pour l'AG de Bio Calédonia!

De nombreux adhérents - producteurs, consommateurs et partenaires (pôle SIQO de la Chambre d'agriculture, Ifel et distributeurs) - étaient réunis à Farino le 17 avril dernier. Outre la présentation du bilan d'activité 2020, de nombreux sujets ont été abordés : lancement du SPG hybride, travaux sur la mise en œuvre d'une labellisation groupée et les intrants... Les échanges lors des ateliers ont permis de renforcer les relations entre groupes locaux, membres producteurs et consommateurs ainsi qu'avec les distributeurs présents. Prochain rendez-vous à noter : les 3es Rencontres de la Bio!



Association Bio Calédonia - Tél.: 23 12 83

direction@biocaledonia.nc - agriculturebio.nc - Suivez-nous sur 👔







L'actualité du réseau

IENVENUE À LA FERME

En 2020, le réseau Bienvenue à la ferme a connu cinq adhésions : focus sur trois nouveaux adhérents...

■ RANDO GLENN > VOH

Vous connaissez le cœur de Voh ? Alors, venez découvrir le cœur de Fatanaoué! Glenn Bernanos vous accueille sur sa propriété de 50 ha, proche de Voh où vous pouvez planter votre tente. Une belle occasion de partir en randonnée à la découverte des points de vue culminants et des vestiges d'époque. Un espace de cuisine dédié et tout équipé permet de réaliser de bonnes grillades et de passer un moment inoubliable en famille ou entre amis!

CONTACT

Glenn - tél.: 75 53 03

≥ LA BELLE TERRE NC > DUMBÉA

Vous êtes accueilli sur une charmante exploitation spécialisée en agroforesterie, également appelée "jardin forêt". La salle d'accueil peut être louée pour des journées à thèmes. Vous pouvez aussi participer à des ateliers en agroforesterie ou produits cosmétiques et ménagers faits maison. Les produits de la ferme sont proposés à la vente.

CONTACT

Béatrice - tél. : 77 78 27

(1) La Belle Terre NC



Le gîte de Nicolas Galinie est situé sur la commune de Bourail, du côté de la Taraudière. Vous passerez un séjour inoubliable dans un meublé de tourisme comprenant deux lits doubles (literie fournie et climatisation), une cuisine équipée et une buanderie extérieure avec machine à laver.

Le cadre est magnifique, la vue sur la vallée est à couper le souffle... Vous pourrez observer le troupeau de bétail depuis le gîte et vous promener sur la propriété pour profiter du calme qui y règne.

RÉSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Nicolas - tél. : 85 73 27 ou Michèle - tél. : 79 49 86 - maisondelaprairie.nc@gmail.com



Renseignements

Sabrina Lucien, animatrice du réseau Bienvenue à la ferme Chambre d'agriculture Antenne de Bourail

Tél.: 44 23 48 / 79 36 10

bienvenuealaferme@canc.nc www.bienvenuealaferme.com

LES ADHÉRENTS DE BIENVENUE À LA FERME À NOUMÉA

Le 6 mai, place de la Marne, de nombreux adhérents du réseau ont fait découvrir leurs produits : charcuterie, confitures, sirops, achards, miel, horticulture, vannerie... Variété et qualité étaient au programme ! Des animations ont également été proposées tout au long de la journée : atelier tressage, jeu de découverte du réseau et activités de coloriage pour les plus petits.

PARTICIPATION À ÉVASION SUD

Le réseau Bienvenue à la ferme a participé au salon du tourisme de la province Sud, le 29 mai à Nouméa quai Jules Ferry, en proposant notamment aux visiteurs un jeu pour tester leurs connaissances sur le réseau et des produits transformés des adhérents en vente sur place.





LE COIN DES BONNES AFFAIRES



Pièces européennes et asiatiques, lubrifiants, filtration, batteries, entretien et accessoires



Bourail Tél.: 30 16 05
Koné Tél.: 42 67 97

www.otodis.nc - f Otodis



ANIMAUX

À VENDRE

Porcelets en sevrage, 10 000 F/unité Tél.: 78 22 94

Visibles à la ferme de Koligoh :

- · Boucs Saanen de 7 mois, 15 000 F/unité
- Cogs Plymouth de 4 à 6 mois, 3 000 F/unité
- Lapins californiens croisés Papillon de 4 mois, 3 000 F/unité

Tél.: 47 67 25 à partir de 18 h

2 jeunes jars de 6 mois, blanc et gris, 6 000 F/unité, **Tél. : 41 50 79**

Génisse prêtes Santa Mousin et Santa Charol, poids : 400 à 500 kg Tél.: 72 22 58

À vendre :

- · Cabris castrés, 1 an pour un bon méchoui à venir chercher sur pied à Boulouparis, Prix : 5 000 F/unité
- · Chèvres de réforme et boucs entiers pour consommation ou tondeuse Tél. : 79 32 22

À vendre taureau Droughtmaster, 2 ans Tél. : 41 90 81

À vendre : Chèvres laitières de 12 à 18 mois 20 000 F/unité

La ferme de Koligoh (Berthe Berger)

entre 11 h et 13 h et à partir de 18 h

À vendre lot génisses Sénépol, 12 mois Tél.: 78 15 40

À vendre 5 essaims Langstroth, sur 5 cadres : 20 000 F/unité ; sur 6 cadres : 22 000 F/unité Tél.: 79 48 70

RECHERCHE

NOUVEAU Recherche cornes de cerf en toute quantité

Tél.: 90 05 55 ou 77 17 08

Recherche génisses, tous bovins Faire offre, Tél.: 79 22 83

Recherche taurillon Droughtmaster Tél.: 50 31 81

MATÉRIELS

À VENDRE

NOUVEAU Tracteur Cub cadet 21 CV en panne chargé en frontal d'un Giro ripper, Prix : à débattre, **Tél. : 76 64 16**

Presse à bottes rectangulaires, marque Arabiata, très bon état, à récupérer à Tontouta, Prix: 1,6 MF, Tél.: 74 47 81

Pick-up Ford Ranger King Cab 4 places 2,2 l, 4x4, turbo diesel de 160 cv Prix : 2,2 MF, **Tél. : 73 02 32**

Groupe électrogène 2,5 kW, Prix : 40 000 F Tél.: 76 48 62

Épandeur engrais 500 litres, Prix: 80 000 F Tél.: 86 80 99

Rouleau plat, 2,20 m de largeur Prix: 150 000 F, Tél: 86 80 99

- · Râtelier pour moutons, longueur : 2,50 m, bon état,
- 1 épandeur à engrais cuve en galva Tél.: 86 80 99

Tracteur Valtra 90 CV, chargeur frontal, pic-balles, godet, Prix: 3 MF Tél.: 86 80 90

1 sous-soleuse 3 dents, Prix: 400 000 F Tél.: 84 00 20

Enfonce-pieux pendulaire rotatif HTG 5 (achat mai 2016, servi 1 fois) Prix à l'achat : 1,715 MF, cédé à 900 000 F Tél.: 74 44 59 ou 47 18 01

1 bullbar nickelé pour Utah (avec 2 phares longue portée) Prix: 35 000 F.

Tél.: 44 32 65 ou 76 37 73

Atomatiseur à dos de marque Solo 423, état neuf, Tél.: 93 51 88

Charrue Nardi 2 socs réversibles, très peu servie, visible à Koumac, Prix: 500 000 F Tél.: 78 81 53

Hydroseeder de marque Scheiep modèle Eco 500, état neuf utilisé 1 fois, Prix · 690 000 F

Tél.: 80 02 01 - tom@mango.nc Mango pépinière

6 pondoirs pour 60 pondeuses chacun, œufs propres et protégés Prix: 40 000 F/unité Tél.: 51 97 11 - Ray Conway

Deux gyros d'occasion largeur coupe 1,50 m, prix à débattre, tôle à refaire **Tél.: 79 15 00** - Michel Marie

Covercrop 16 disques, marque Quivogne, bon état, peu servi - Prix : 350 000 F Tél.: 79 15 00 - Michel Marie

Tarrière hydraulique avec 2 mèches Prix: 250 000 F, **Tél.: 79 51 77**

Serre 4,50 x 20 m à démonter Prix: 200 000 F, Tél.: 77 41 55

À vendre lot de 20 tables hydroponiques NTF complètes (pompes/cuves/toile) Prix: 45 000 F la table, Tél.: 77 41 55

À vendre un pneu de tracteur Valtra occasion (côté droit) Référence: 570/70 R34 BKT Prix d'achat : 220 000 F

Prix de vente : 100 000 F, Tél. : 78 79 57 • Tracteur Kioti 50 CV, chargeur frontal, Prix: 2 500 000 F

Land Rover V8 pour propriété, bon état, Prix: 1200 000 F Tél.: 96 56 31

RECHERCHE

Recherche Massey Ferguson 835 DS pour pièces (état pas important)

Tél.: 86 01 79

Cherche à acheter pour pièces (pignons) vieux rotavator Maletti (couleur bleu clair), même hors d'usage

Tél.: 46 92 94 / 79 65 12

Pour toutes vos pièces ou engins. Devis au 85 03 74 ou pieces@iep.sarl

Recherche tracteur Universal 70 Ch pour pièces, Tél.: 77 47 81 - Armand Persan

Recherche moteur Toyota 2L8 LN171 Tél.: 50 31 81

LOCATION

Cherche location 6 Bull Same Italie type Krypton 3110 pour propriété coutumière du clan Chidohouane

Tél.: 93 74 75

TERRAINS

À VENDRE

NOUVEAU À vendre terrain agricole de 3,3 ha situé à Dumbéa Golf, composé d'une partie habitable de 200 m² et d'une partie agricole avec serres prêtes à l'emploi. Tél.: 78 31 55

NOUVEAU À vendre exploitation agricole Dumbéa Rivière sur 2 ha, hors sol, sous serre et plein air, culture de bananes. Exploitation récente 8 ans, très bon état et bon rendement. Tél.: 87 62 10

NOUVEAU À vendre exploitation agricole en hydroponie certifiée AR, 8 ans existence, clientèle, 2 ha, Dumbéa Rivière. Tél.: 87 62 10

À vendre 24 ha situé à Pouembout, propriété agricole, dock + bungalow, eau/ électricité, **Tél.: 73 27 46**

Forage clôturé, tracteur Vaitra 110 cv chargeur frontal + gyro, Prix: 75 MF Tél.: 73 27 46

Propriété constructible de 26 ha 66 ares 23 ca à Moindou, terrain clôturé avec parcelles, chalet F4 d'environ 90 m² avec cuisine aménagée, SDE et WC (fosse septique), 3 chambres dont 2 climatisées, carport de 90 m² pour stockage de matériel, 2 conteneurs de 30 pieds, WC extérieur avec fosse septique, bâtiment de 90 m² pour animaux avec arrivée d'eau, nombreux points d'eau + retenues collinaires. Viabilisé par branchement eau de Moindou + forage avec électricité, légèrement vallonnée mais mécanisable Prix: 55 MF, **Tél.: 78 87 08**

Terrain 80 ares, lieu : Gouaro, en bordure RT1, possibilité eau et électricité **Tél.:50 98 16**

Terrain constructible, 1,2 ha situé à Gouaro, commune de Bourail, terrain plat en bord de route, eau, vue dégagée, possibilité de mettre l'électricité Tél. : 75 97 77

Exploitation agricole hydroponique (maraîchage) sur terrain de 38 ares avec maison de 75 m², clôturée, arborée, eau, électricité. Exploitation en activité rentable. Formation de reprise assurée Malabou, Poum. Curieux s'abstenir Tél.: 78 50 60

Petite propriété agricole de 3 ha à Tamoa (terrain plat) comprenant : maison F2 + mezzanine, serre 400 m² irriguée, 6 paddocks électrifiés pour chevaux, eau/ électricité. Idéal pour projet agricole (maraîchage, culture sous serre) ou propriétaires de chevaux Prix: 59 MF, **Tél.: 81 36 76**

Propriété agricole de 5,3 ha à Ouaménie en bord de RT1. Très bonne terre cultivable, verger (litchis, mandarines), forage 600 l/h, retenue collinaire, compteur d'eau et d'électricité, terrain clôturé, avec deux accès, immense plateforme

Prix: 24,5 MF, **Tél.: 91 86 60**

À vendre terrain agricole 40 ha, eau, électricité avec rivière, Bourail Tél.: 92 06 00 - Charles Dambreville

À vendre terrain de 2,6 ha proche de Dumbéa Golf, 1 maison 250 m², 1 maison 175 m², dépendances 108 m² Tél.: 78 96 90

À vendre exploitation agricole en activité à Kaala-Gomen, villa en bois F3, clôturée, viabilisée, verger de 200 arbres fruitiers diversifiés en arrosage automatisé, serre de 75 m² en pépinière arbres fruitiers, serre de 150 m² équipée en culture hors sol, élevage avicole sur un parc de 1000 m², éclosoire, forage, formation de reprise assurée

Tél.: 97 31 58

À vendre 80 ha à Pouembout, morcellement possible. Prix: 80 MF, Tél.: 76 62 83

À vendre domaine agricole de 235 ha à Pouembout

Tél.: 75 93 43 - lafermebengo@yahoo.fr

LOCATION

NOUVEAU À louer propriété agricole sur 10 ha avec maison, beau potentiel, Dumbéa Rivière. **Tél.** : **74 64 11**

Local professionnel à louer à Nouméa (Belle-Vie) comprenant un bureau de 12 m² (placards et climatisation), une salle de réunion mutualisée (10 personnes

LE COIN DES BONNES AFFAIRES



max) et une place de parking privée, loyer: 65 000 F/mois

Tél.: 27 21 88 / 74 76 24 - contact@repair.nc

Bourail, à 3 min du village, terrain de 8 ha idéal pour chevaux ou centre équestre plat, entièrement clôturé, stockyard métallique rond, abreuvoir, 10 écuries Tél.: 79 65 94

À louer 8 ha pleine culture à 140 000 F/ha ou à couper vert P/10 000 F la benne de

Tél.: 44 15 16 / 83 93 85 - Linda Noveri

- Terrain exploité en pépinière permaculture maraîchère, production de
- · Matériel à vendre : tracteur mini pelle et camion plateau **Tél.:76 28 18**

Terrain de 2,6 ha, eau, électricité, Dumbéa Golf, Tél.: 78 96 90

RECHERCHE

NOUVEAU Recherche terrain/parcelle agricole d'environ 1 hectare entre Païta et La Foa, **Tél.:70 09 80**

Recherche à louer terrain de 20 ha (minimum) en province Sud ou Nord Tél.: 87 30 98

ou leroyremuel06@gmail.com

Recherche forêt à l'achat entre Bourail et La Tontouta, Tél.: 77 47 79 (laisser message)

Recherche terrain plat de 2 ha avec point d'eau. Zone : Dumbéa pour activité équestre, **Tél.: 96 69 92** (laisser message)

Recherche terrain agricole à partir de Païta, accès eau et électricité possible Tél.: 51 51 91 / 79 89 01

Recherche propriété à développer pour élevage ou exploitation à reprendre Jeune éleveur exploitant, Tél.: 51 38 17

Recherche propriété à louer de minimum 80 ha située entre Païta et La Foa pour élevage bovins, Tél.: 84 23 58 - M. Chabaud

VÉGÉTAUX À VENDRE

Balles rectangulaires Rhodes Grass petit format, Pangola Grass ou tout-venant en stock ou sur commande, toute l'année. Prix: à partir de 500 F

Tél.: 76 35 12

Bottes de foin rondes, La Foa Tél.: 86 80 99

Bottes de foin de 230 kg à 6 000 F Tél.: 77 67 45

Plants d'agrumes greffés variés, Prix: 1800 F et plants citrons 4 saisons non greffés, Prix : 1500 F, Tél. : 95 14 74

Visible à la ferme de Koligoh. Diverses plantes 2 000 F/plant : rosiers, arbres fruitiers (avocatiers, manguiers, corossoliers, pommes kanak...) **Tél.: 47 67 25** à partir de 18 h

EMPLOI

Recherche emploi dans l'agriculture maraîchère. Expérience ouvrier maraîcher, **Tél.: 84 99 18**

Recherche emploi, ouvrier maraîcher agriculteur, Permis B, Tél.: 85 64 96

Recherche emploi dans agriculture : maraîchère-arboricole, horticole et pépinièriste

Tél.: 98 51 94 - Alick Wamytan

Recherche emploi dans le paysage expérience jardinier professionnel. Tél.: 98 04 56 - Christopher Wacali

Recherche emploi comme technicien supérieur forestier cherche travail en polyvalence en province Sud Tél.: 81 61 23 - Petelo Savea

DIVERS

À vendre os calcinés, idéal pour nermaculture/maraîchage Par 10 : sac 25 kg / 800 F, Dumbéa Tél.: 78 28 84

À vendre cuves alimentaires 1 000 l ayant contenu de l'alcool (pas de produit chimique) au prix de 15 000 F pour les

Tél.: 35 44 40 - Maison Ridolfi

horaires: 5 h à 14 h du lundi au ieudi et 5 h à 13 h vendredi

Prestation d'espaces verts : élagage, terrassement, zones : Bourail, Koné, La Foa Tél.: 74 63 40 / 75 19 33 - Franck Robelin

À vendre balles de foin pour paillage de 1,2 x 1,2 m, 250 kg, 1 000 F/unité **Tél : 78 77 97** - Patrick Chabaud

Fumier de poules pondeuses 100 % naturel, sac 25 L/800 F. Disponible sur Bourail ou possibilité de livraison Tél: 50 52 84

À vendre 2 ruches Layens avec cadre et hausse (sans abeille) + 1 ruche offerte. disponibles au Mont-Dore Prix total: 25 000 F, Tél.: 86 41 38

À vendre rejets de bananier origine vitro, plants pour professionnels Prix: 800 F l'unité, **Tél.:77 94 03**

À vendre

barbecue

- Foin conventionné
- Poteaux gaïac de 2,5 diamètre 10.12 à 1200 F
- Poteaux gaïac de 2,5 diamètre 16.20 à 1600 F
- · Barres gaïac longueur de 3 m à 1500 F · Sac de gaïac de 15 kilos à 2500 F pour

Possibilité de faire des roulages avec camion et remorque pouvant mettre 44 caisses de squash ou pommes de terre ou autres transports, tracteur, bineuse toute neuve

Tél.: 78 34 03 / 78 15 40

Stage d'initiation à l'apiculture de 4 jours, répartis sur 2 week-ends à compter de janvier 2021.

Formation permettant d'accéder au module perfectionnement du CPA. Tarif forfaitaire 30 000 F/personne Lieu: Mont-Dore

Contact: mayaflo@mls.nc

À vendre dôme géodésique, structure en tube d'acier galvanisé et connecteurs, surface au sol 37 m², avec ou sans montage. Divers utilisations possibles. Tél.: 54 66 49



Pour que votre annonce soit publiée gratuitement dans trois numéros successifs, remplissez le formulaire ci-dessous.

Le n° de carte agricole est requis uniquement si vous êtes un ressortissant de la Chambre d'agriculture.

Nom*											
Prénom											······································
N° de carte	agricole		Téléphone*								
Mail	Mail								······································		
☐ Je prop	☐ Je propose - ☐ Je recherche:										
Rubrique :	☐ Anir	mal \Box] _{Emplo}	i 🗆 M	1atériel	U vé	gétal	□т	errain		Autre
Rédigez votre annonce en MAJUSCULES. Merci de mettre une lettre par case et de respecter un espace entre chaque mot.											
									i		

La **Calédonie**

Comment transmettre votre annonce:

- PAR COURRIER: CANC BP 111 98845 NOUMEA Cedex
 PAR MAIL (formulaire ci-contre scanné): redac@canc.nc
 EN MAIN PROPRE: à l'accueil de votre antenne de référence
- Chaque annonce sera publiée dans trois parutions à suivre du magazine *La Calédonie agricole*. Le contenu de chaque annonce engage la seule responsabilité de leur auteur.

Vos annonces sur webapp.canc.nc!





- 1 Flashez ce QR code et installez la webapp
- 2 Cliquez sur 📃



3 - Créer une annonce et publiez-la directement!

Du champ à votre smartphone : toute l'info agricole!







Carte agricole numérique



Fil d'actualités 100% agricole



Documentation et publications



Demande de RV



Agenda professionnel

Flashez-moi!





"webapp.canc.nc

TAUX DEFISC EXCEPTIONNEL®



AGRICULTURE - MANUTENTION - TRANSPORT - TERRASSEMENT

PROFITEZ DE CETTE OFFRE SPÉCIALE

NOTE OF TOUTE COMMANDE AVANT LE 30 JUIN 2021 N

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

*Voir conditions en magasin. Offre réservée aux professionnels éligibles à la défiscalisation GIRARDIN-LODEOM, sous réserve d'acceptation du dossier par FINETROPIC.













41.47.00 **CI**

